

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE BAPE : M. LOUIS GILLES FRANCOEUR, président
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

POUR LE CCEBJ : M. PAUL JOHN MURDCOH, président
Mme MANON CYR, commissaire
Mme MÉLISSA BROUSSEAU SAGANASH, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 24

1

Séance tenue le 18 septembre 2014 à 19h
Hôtel Ambassadeur Québec
3401 Boulevard Sainte-Anne
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 SEPTEMBRE 2014

MOT DU PRÉSIDENT, LOUIS-GILLES FRANCOEUR	1
--	---

PRÉSENTATION :

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL :

M. PATRICK GONZALES	6
---------------------------	---

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DES COMMISSAIRES.....	22
---------------------------------	----

M. MARC FAFARD, citoyen.....	50
------------------------------	----

PRÉSENTATION:

DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

Mme JOSÉE MÉTHOT	59
------------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DES COMMISSAIRES.....	65
---------------------------------	----

M. MARC FAFARD, citoyen.....	79
------------------------------	----

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

10 Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Alors, nous reprenons l'audience où nous l'avons laissée cet après-midi en poursuivant le dossier d'économie. Je voudrais juste valider auprès des personnes-ressources s'il y a des compléments d'informations. Ministère de l'Énergie et des Ressources ? Aucun. Madame Côté? Aucun. Bon. Alors, j'ai deux questions de monsieur Marc Fafard inscrit, hors thématique.

M. MARC FAFARD :

15 Bonjour. Ma première question. Concernant la redevance sur l'eau ou la consommation d'eau chez les minières, on a eu des chiffres récemment qui disaient qu'en 2011, il y avait 320 000... c'est des litres, c'est des mètres cubes plutôt, 129 millions de mètres cubes. 2011, l'argent, c'était 320 000, mais on va plutôt se concentrer sur les mètres cubes. Donc, 129 millions de mètres cubes consommés par l'industrie minière. 2012 : 114.6 et en 2013 : 126 millions de mètres cubes. Dans un dossier qui est en cours présentement d'une mine qui veut s'installer, on peut voir que sa consommation journalière ou l'eau traitée par son usine, le design de traitement est autour de 20 millions de mètres cubes par jour.

20
25 Donc, je me demande en regardant ces chiffres-là dans l'espace de sept jours, cette nouvelle mine-là avait consommé plus d'eau que toute l'industrie elle-même. Il y a peut-être un ordre de grandeur qui n'est pas correct. Ça ne semble pas correct. Mais ma question, c'est : Est-ce que l'eau, comment on calcule la consommation d'eau des minières? Est-ce qu'on prend par exemple dans le cas où je fais référence...

30 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Votre question est claire. Comment on calcule l'eau des minières?

M. MARC FAFARD :

35 Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

40 Madame Côté?

Mme MARTHE CÔTÉ :

45 J'aimerais peut-être dire une ou deux choses. Dans les chiffres que j'ai donnés et qui ont été répétés, en 2013 c'était 136,5 millions de mètres cubes. - Seulement pour la sténo.

M. MARC FAFARD :

50 Parfait.

Mme MARTHE CÔTÉ :

55 Écoutez, il y a tout un règlement sur la déclaration de l'utilisation de l'eau, toute la procédure est inscrite dans le règlement et tous les calculs sont donnés dans le règlement. Je pourrais vous faire une lecture du règlement de quelques pages avec tous les articles.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

60 On va vous épargner ça.

Mme MARTHE CÔTÉ :

65 Merci. D'un autre côté, il faut faire attention quand on parle d'une utilisation d'eau de procédé où il y a énormément de recirculation de la même eau qui est mise dans le procédé, utilisée, retournée dans les bassins, récupérée, traitée un minimum pour retourner dans le bassin. Et troisièmement, on parle d'un projet qui est à l'étude qui devra déclarer le moment venu et qui sera le cas échéant ajouté dans ses... ce sera ajouté dans ses factures.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

70 Alors, deuxième question?

M. MARC FAFARD :

75 Ma deuxième question. Depuis 2008 au Québec, on a vu 12 déversements miniers assez importants. On peut prendre par exemple Chapais où on a perdu la route 113. On peut regarder Cliffs Natural Ressources qui en a eu cinq depuis environ trois ou quatre ans, Horizon Mine, 160 millions de litres, Québec Lithium, 50 millions de litres.

80 Donc, Urgence-Santé s'est occupée de tous ces dossiers - Urgence-Santé, pardon, Urgence-Environnement a été mobilisée pour tous ces dossiers.

85 Une question qui est double. Comment est-ce qu'on avise les communautés de ces événements? Par exemple, le dernier déversement près de Fermont, la municipalité l'a appris par les médias pratiquement deux semaines après le déversement, puis il y avait eu 14 lacs qui avaient subis ce déversement, qui avaient été contaminés par ce déversement.

90 Donc, comment est-ce qu'on avise les gens? Puis, pour les suivis, autant pour leurs publications que pour les coûts, par exemple dans ces cas-là, est-ce que la minière paye pour les frais encourus par Urgence-Environnement en plus des frais pour réparer par exemple les dégâts si on cite le minier lui-même ou la route dans le cas de la route 113?

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

95 C'est clair. Madame Côté?

Mme MARTHE CÔTÉ :

100 Toujours sur le site internet lorsque j'ai parlé des mesures d'Urgence-Environnement, il y a aussi un guide qui explique toutes les communications du ministère en cas... lorsqu'on nous met au courant d'un incident qui est classé de catégorie 1, 2, 3 comme je vous ai expliqué lors de la présentation.

105 Et il y a une procédure de communication. Premier niveau, un communiqué est émis rapidement lorsqu'on est avisé de l'information et ce communiqué sert pour avvertir toutes les communautés et personnes autour de l'incident lorsque l'incident s'est produit. Et c'est sur par ailleurs que dépendant de l'incident, il y a d'autres... notre Urgence-Environnement communique avec la Sécurité civile et normalement les municipalités aussi dans la façon de procéder de la Sécurité civile sont mises au courant.

110 Maintenant dans l'autre partie de la question au niveau des frais, là il faudrait que j'aille fouiller, mais dans ma présentation je vous ai donné à un moment donné un numéro d'article de la Loi sur la qualité de l'environnement qui permet de charger à la personne responsable tous les frais pour remettre le lieu en état, comprenant notre intervention.

115 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

J'ai une question à vous adresser, Monsieur Fafard. Est-ce que le déversement dont vous parlez s'est fait dans la municipalité de Fermont ou près de?

120

M. MARC FAFARD :

125

Je devrais dire «près de», mais il y a une question assez particulière pour le coin de Fermont, c'est la municipalité de Caniapiscau. Donc, est-ce qu'on considère que ce site-là est dans la municipalité de Caniapiscau, c'est un territoire un peu comme on va faire dans le coin de la baie James avec la nouvelle municipalité Cri-Jamésie?

130

Donc, c'est la plus grande municipalité au Québec, Caniapiscau. C'est considéré comme une municipalité en tant que telle. Donc, oui, c'est à l'intérieur de cette municipalité-là, ce n'est pas à l'intérieur des frontières de la Ville de Fermont, mais les gens de Fermont pêchent dans ces différents lacs-là, c'est effectivement tout près. La mine de Cliff est à côté. C'est le site du lac Bloom, c'est une mine très récente qui a été construite en 2009.

135

Je rajouterais que sur le site d'Urgence-Environnement, on ne peut pas voir les détails des contaminants, les quantités, les ci, les ça. On ne voit pas non plus qui paye quoi ou quels sont les coûts, quels sont les dommages réels.

140

Madame Côté?

Mme MARTHE CÔTÉ :

145

Alors, en effet, c'était sur le site de la MRC de Caniapiscau. Maintenant, écoutez, on est en train de parler d'un dossier particulier. Je peux vous dire que la compagnie s'est vu et se voit imputer tous les frais. Maintenant, je vais m'arrêter là car ce dossier fait l'objet d'une enquête et éventuellement de poursuites.

150

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Ce qui veut dire qu'on ne pourrait pas savoir par exemple quelle sorte de frais le ministère entend exiger? Pas pour le moment?

155

Mme MARTHE CÔTÉ :

Pas pour le moment.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

160

Je comprends très bien. Alors, la réponse est claire, merci.

165

Alors, on va passer aux conférences de la soirée. Notre première conférence est par monsieur Patrick Gonzales de l'Université Laval, bonsoir. Monsieur Gonzales. Monsieur Gonzales qui va nous parler de la réglementation des sites miniers à moyen terme.

170

Monsieur Gonzales est professeur d'économie à l'Université Laval depuis 1997. Il a adapté et rédigé des manuels de microéconomie qui sont très employés au Québec. Il dirige l'axe environnement et énergie du CREATE et en a pris la direction depuis deux ans.

175

Au cours des dernières années, il a réalisé trois études dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. Sa spécialité, c'est la modélisation des mécanismes de réglementation des monopoles naturels. Il a également été directeur de l'Actualité économique qui est la plus vieille revue savante en économie au Canada, il dirigeait cette revue de 2004 à 2012.

Alors, Monsieur Gonzales, bienvenue.

M. PATRICK GONZALES :

180

Merci.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

185

Êtes-vous prêt à commencer votre présentation?

M. PATRICK GONZALES :

190

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

195

Alors, je vous cède la parole.

200

M. PATRICK GONZALES :

D'accord. Alors, dans le titre, *Réglementation des sites miniers à moyen terme*, le terme, le mot «moyen» est assez particulier ici et c'est de ça dont je vais vous parler d'abord.

205

J'ai été approché pour... on m'a approché pour traiter d'une question qui m'est apparue très étrange, je vous avoue, quand je l'ai entendue. Qu'est-ce que ça pouvait vouloir dire de réglementer à très très long terme? On me parlait de plusieurs centaines d'années. Mon premier réflexe, ça m'a excité en un sens parce que je suis un académique, dans le monde académique, on aime ces questions un peu hors du commun.

210

J'y ai réfléchi sérieusement dans les temps qui m'ont été impartis pour cette présentation-ci et je me suis rendu compte que ça touchait des questions un peu fondamentales, puis je pouvais amener une contribution pour peut-être mettre un peu les pendules à l'heure, et c'est ce que je vais essayer ici.

215

Alors, je suis désolé si parfois des choses vous semblent un peu triviales, mais parfois quand on pose des questions étranges, il faut revenir aux bases pour savoir un peu de quoi on parle.

220

Donc, la première chose que je vais essayer de faire comprendre un peu, c'est qu'est-ce que ça peut vouloir dire, jusqu'à quel horizon on peut envisager de réfléchir à une réglementation. Première des choses, on m'a bien mentionné que dans le contexte de l'uranium, ce qui nous intéressait ici, je ne vous apprendrai rien que ce sont... vous avez ici une citation que j'ai prise sur le site de la CCSN, que l'uranium produit éventuellement des résidus contenant du thorium et du radium 226, qu'ils ont des demi-vies très longues, de l'ordre de 75 000 ans pour le thorium et de 1 600 ans pour la radium, que ça crée du radon, et que potentiellement, ça avait un effet délétère à très très long terme pour l'environnement, que la pollution occasionnée par l'extraction de l'uranium avait une dimension chimique, une dimension radiologique dans des études qui avaient été faites, je crois, pour le ministère de l'Environnement. On avait fait bien mention de la pollution chimique, et je pense que ça demeure de toute façon l'enjeu principal, en tout cas à plus court terme, mais qu'il y avait cette préoccupation à l'égard de la pollution radiologique potentielle de ce type d'exploitation qui, elle, potentiellement pouvait concerner le très très long terme en ce qui a trait aux résidus même si, bon, il pouvait y avoir une incidence pour les mineurs lors de l'exploitation de la mine.

235

240 Et donc, je vais me concentrer essentiellement sur la dimension radiologique. La dimension chimique, je pense qu'il existe toute une littérature et il existe des spécialistes de toute façon qui pourront vous parler plus précisément sur cet aspect qui est relativement similaire à d'autres types d'exploitation de minerais.

245 La photo que j'ai mise là, je l'ai récupérée sur un site de la BBC, c'est pour mettre un peu les choses en perspective. On a trouvé des ossements humains dans une vieille mine et ça m'a fait sourire parce que la vieille mine en question, c'était une vieille mine exploitée par les Romains, et quand les Romains ont commencé à l'exploiter, ça faisait déjà entre 2 et 4 000 ans qu'elle était déjà exploitée avant l'arrivée des Romains en Angleterre.

250 Alors, ça met un peu la perspective. On est en train, sur l'horizon dont on parle pour la pollution radiologique, il faudrait se remettre dans l'état où étaient ces gens du néolithique qui, 2 ou 3 000 ans avant l'arrivée des Romains, étaient déjà en train d'exploiter à cet endroit-là du minerai. Se poser la question : À quoi ils ont pu penser pour l'avenir? Parce qu'on se retrouve un peu dans cette situation-ci aujourd'hui.

255 Alors, vous avez une citation ici. Oui, le grand problème, c'est qu'on m'avait mentionné, j'ai été vérifié si c'est bien le cas, *l'Environmental Protection Agency* des États-Unis, l'EPA, en 2000 a émis une directive à l'égard de l'exploitation de site comme l'uranium disant que les matériaux radioactifs, on devait se débrouiller pour que la manière dont on les contient, ça fonctionne pour 1 000 ans, puis au moins 200 ans.

260 Mais ça, ça met extrêmement perplexe quand vous avez un organisme réglementaire qui met des chiffres comme ça et j'ai passé un certain temps à chercher de dire qu'est-ce qu'on pouvait bien vouloir dire avec une telle phrase. Ça m'a pris un bout de temps, mais finalement je suis tombé sur messieurs Caldwell et Reith qui ont écrit un bouquin sur la question et je soupçonne qu'ils ont dû participer à l'élaboration qui a pu amener à l'élaboration de l'EPA. - Ça
265 pourrait être validé, cette information-là, j'ai mis la référence de leur livre sur ma présentation. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion d'aller chercher leur livre, mais il y avait quand même une description de ce qu'ils entendaient par ça et c'est celle que je vous rapporte parce que je pense que c'est ce qu'il y avait de plus clair.

270 De pareils horizons n'ont de sens que dans la définition que vous leur donnez. Caldwell donnait une définition assez précision. Il disait, bon, il y a la fermeture de la mine et l'horizon de court terme, c'est la maintenance active de la mine sur un horizon de 50 ans. Donc, la mine est fermée, pendant 50 ans, on va installer en place, on va mettre les dispositions pour contenir les résidus potentiellement sous le niveau de l'eau. On va regarder la topographie pour que ça tienne
275 le coup. Il va y avoir des gens qui de manière régulière vont aller superviser. Ça, c'est ce qu'ils appellent le court terme.

280 Le moyen terme... Ça pouvait être 50 ans, ça pouvait être 75 ans, mais l'idée, c'est que c'était dans la continuité de l'exploitation de la mine. Et ça, il n'y a aucun doute là-dessus que de la réglementation de long terme, il s'en fait là-dessus, puis ça devrait en fait, un des messages que j'envoie, ça devrait être la préoccupation fondamentale qu'on devrait avoir.

285 Ensuite, ils parlaient de moyen terme. C'est pour ça que j'avais mis des guillemets sur le moyen terme. Le moyen terme, c'était du 100 à 200 ans et ça, c'est de dire qu'on peut présumer au moyen terme cette période-là. On la définit comme une période pour laquelle on peut présumer que la société sera toujours en place. On sait pas ce qui va se passer, peut-être qu'on va avoir oublié qu'on avait une mine là, mais on va certainement avoir des archives quelque part, puis il y a quelqu'un qui, s'il y avait un problème, si on voyait qu'il y avait du radon dans l'air, qui va se lever un matin dans un ministère et qui va pouvoir aller retracer l'information, puis potentiellement, on pourra interagir.

290 Et ça, là-dessus, déjà on voyait que sur cet horizon-là, ils n'envisageaient plus de réglementation active; ils n'envisageaient plus qu'il allait y avoir de fonctionnaires et leur système devait fonctionner au moins pour tenir le coup là-dessus.

295 Ensuite, il y avait la période de long terme, et leur définition du long terme, c'était au-delà de 200 ans. Là, c'est qu'il n'y avait même plus personne en place. On ne pouvait même pas... peut-être que la nation avait été désertée, peut-être qu'il n'y a plus personne qui vit ici ou qu'on est retombé à l'âge de pierre, mais en tout cas, le système a été dessiné pour tenir le coup face aux forces de la nature.

300 Et le très très long terme, c'est au-delà de 10 000 ans, puis on était dans un autre monde, on ne sait pas trop ce qui se passe.

305 Et dans une perspective réglementaire, ça me convainquait un peu, un commentaire que j'avais fait à l'époque dans les échanges que j'avais eus, qu'au-delà de 100 ans ou 125 ans, on ne parle plus de sciences sociales, on parle... c'est une réflexion d'ingénieur, c'est leur définition pour dire ce qu'ils pensent qui va tenir le coup ou pas tenir le coup.

310 Dans un point de vue réglementaire, ce qui est du domaine du social ou du politique, voir au-delà de ça, ça n'a pas beaucoup de sens. On va y revenir dans le cadre de ma présentation. Ce qui ne veut pas dire que l'avenir n'est pas important, ce sera certainement pour ceux qui vont venir après nous, mais il faut savoir connaître nos limites. Nous, on ne peut pas construire des mécanismes sociaux qui vont durer 300 ans. On n'est pas comme Hitler qui construisait un Reich qui va durer 3 000 ans. Ça ne fonctionne pas comme ça.

315

320 Donc, on travaille davantage sur un horizon d'un siècle. Ici, ce sont deux autres citations que j'ai trouvées qui étaient intéressantes à ce point de vue-là. Une citation de Cowan, en 2010, qui dit que, ça s'applique au secteur minier, que «les juridictions devraient reconnaître l'inévitabilité que les terres minières vont revenir à la couronne de toute façon quel que soit le procédé qu'on met en place.»

325 Les personnes responsables, et par là, on peut parler de personnes physiques comme les personnes morales, ont une durée de vie finie. Alors, il faut se mettre en tête qu'à un moment donné, les entreprises ne seront plus responsables. La bonne façon de réfléchir à ça, c'est qu'à un moment donné dans un horizon envisageable, c'est l'état ou la couronne qui va redevenir pleinement propriétaire des terres.

330 Donc, ça ne sert à rien de mettre en place des systèmes où par exemple les entreprises seront éternellement responsables; à un moment donné, ces entreprises n'existeront plus.

335 Et il y avait une autre citation très intéressante qui elle, était attribuée à... que Caldwell, rapportée à Caldwell. Encore là, il faudrait la valider avoir plus de temps, mais à l'effet que la *U.S. Nuclear Regularity Agency* considérait qu'au-delà de 100 ans, ça n'avait pas de sens de parler de réglementation. C'était juste simplement de la fraude intellectuelle. Donc, il faut s'en tenir à ce qu'on peut appréhender intellectuellement.

340 Donc, si on parle d'un horizon de 100 ans, on peut bien en parler, on parle de réglementation. Au-delà de 100 ans, c'est des réflexions d'ingénieurs qui sont probablement très intéressantes, je les laisserai les défendre. Ce que j'en ai lu me semblait intelligent, mais je n'ai pas de compétence particulière pour les juger.

345 Donc, je vais revenir plutôt à l'esprit de la réglementation, expliquer un peu c'est quoi les enjeux de la réglementation, puis comment on peut mettre en perspective la réglementation de très long terme là-dedans. Il faut garder en tête qu'à chaque fois qu'on a un projet qu'on peut mettre en place, l'alternative, c'est de nationaliser, c'est de le faire soi-même pour l'état. L'état pourrait exploiter lui-même les mines. Il n'y aurait pas les problèmes qu'on connaît ou qu'on pense, qu'on appréhende avec confier le bien public, c'est-à-dire l'environnement ici, à des entreprises si l'état le faisait à la place.

350 Ça s'est fait par le passé. Le plus gros producteur d'uranium au Canada, Cameco était des sociétés de la couronne. En fait, c'est issu de la fusion de deux sociétés de la couronne en 2002. Donc, par le passé, ça a déjà été fait par le public. En général, on va aller vers le privé. On a préféré privatiser parce qu'on atteint une meilleure performance économique des entreprises. On croit que les entreprises soumis aux pressions du marché vont être plus performantes au point de vue économique.

360 Et c'est le calcul qu'on fait dans nos économies pour la plupart des activités humaines. On trouve que le marché se débrouille mieux que si c'était fait par l'État et c'est pour ça que la nationalisation, ce n'est pas très à la mode. Mais il faut garder ça à l'arrière de la tête en ce sens qu'on a toujours l'option de revenir vers une gestion plus proche de l'État si on croit que la privatisation nous cause trop de problème.

365 Et c'est important dans la réglementation parce que la réglementation, c'est un peu un entre-deux qu'on prend. Et l'entre-deux, on peut le juger plus ou moins proche d'une intervention de l'État ou très éloigné dépendamment de la confiance ou du problème qui est en cause. Il se trouve qu'à l'égard des problèmes de très très très long terme, il y a certaines dimensions des activités où on peut dire qu'on n'aurait peut-être pas avantage à laisser ça, cette dimension-là en tout cas de l'activité, entièrement au secteur privé.

370 Et les coûts qui sont en cause peuvent être très importants. Lorsque, comme j'ai dit, l'avantage de la privatisation, c'est que vous avez potentiellement une meilleure performance économique, l'inconvénient, c'est que vous devez faire davantage de supervision et les coûts pour les entreprises d'avoir davantage de supervision, ça peut être assez important. J'étais allé voir sur le site de Cameco dans leur dernier rapport annuel. Dans leur dernier rapport annuel, ils rapportent des provisions de 800 M\$ qu'ils ont été obligés de donner en garantie à l'État pour poursuivre leurs activités.

380 Alors, je ne sais pas comment ils font leur calcul. Le calcul que j'ai fait ici, c'est moi qui l'ai fait, mais je ne connais pas les détails. Ils mentionnaient que ce 800 M\$, c'est essentiellement une marge de crédit qu'ils ont été chercher dans les institutions bancaires. Une marge de crédit, si vous immobilisez 800 M\$, les banques doivent leur faire payer quelque chose. Je ne sais pas si c'est 1% ou 2% d'intérêt qu'ils leur font payer, mais à 2.5%, ça faisait 20 M\$ par année.

385 Donc, c'est des sous pour ces entreprises-là d'offrir ces garanties-là. Et c'est clair qu'on ne parle pas d'un fonds qui est immobilisé. Tout ce que fait l'entreprise, c'est de montrer au régulateur qu'ils ont été chercher des bailleurs financiers prêts à les appuyer si jamais il y avait des dégâts.

390 Quelques trucs élémentaires sur la réglementation. Le but fondamental de toute réglementation, c'est d'assurer que les intérêts des compagnies correspondent à ceux de la société et là où il peut y avoir divergence, puis là où la réglementation va s'appuyer sans aller dans le détail d'ingénieur, ce que je ne fais pas parce qu'ici, je suis un économiste, il y a tout le problème de la rente minière, le fait que les compagnies ont accès aux minéraux au meilleur site en particulier parce que ça a une valeur économique et cette valeur-là à priori n'appartient pas aux compagnies. Donc, il y a ce qu'on appelle une rente minière. C'est un terme technique en

395

économique, mais j'imagine avec lequel vous devez être familier, donc, je vais m'en tenir à ça là-dessus. Une partie des redevances vont servir à récupérer cette rente.

400 Il y a tout le problème des externalités avec lequel vous devez être assez familiers aussi. C'est des activités qui peuvent avoir des effets délétères sur l'environnement, les populations environnantes. Il faudrait s'assurer que ces populations ne subissent pas ces coûts-là ou en tout cas qu'ils soient compensés potentiellement.

405 Puis il y a aussi tous les coûts de la réglementation. Les activités minières entraînent des coûts de réglementation. L'exercice qu'on mène ici fait partie de ces coûts de réglementation. Ça n'aurait pas lieu si ces activités-là n'étaient pas en cause. Il faut bien que quelqu'un paie. À priori, la logique économique commanderait que c'est celui qui engage ces activités-là, dans ce cas-ci les compagnies, qui éventuellement doivent payer pour ces coûts-là.

410 Les types de réglementation, il y en a deux types. Ça va être soit des types directifs, ce qu'on appelle en anglais du *command and control*. Ça coûte cher et c'est peu flexible. À la limite, ça se rapproche de plus en plus de la nationalisation quand vous avez un fonctionnaire derrière l'épaule de chaque personne, de chaque entreprise privée. Le plus souvent dans l'exercice qu'on mène ici, on s'intéresse davantage aux réglementations incitatives où on donne des incitations aux entreprises pour se comporter correctement.

415 Ces incitations, ça peut être des taxes et des subsides, ça peut être par exemple les redevances qu'on va demander, les redevances minières ou les frais d'émission pour les permis. Ça permet de récupérer la rente, de faire payer les coûts d'encadrement, puis d'inciter les entreprises à exploiter les sites qui leur ont été concédés, notamment l'exploitation minière. On ne veut pas que les entreprises accumulent des claims sans jamais les exploiter. On est pour un certain développement.

425 L'autre aspect qui est souvent négligé, mais qui est absolument fondamental dans notre économie, c'est tout le mécanisme de la responsabilité. Il a été évoqué, ça a été évoqué tantôt. Les entreprises sont responsables des actions qu'elles causent. C'est vraiment un mécanisme majeur et c'est celui est en cause d'ailleurs avec l'aspect des fonds et des garanties financières. C'est le principal mécanisme. On dit : «Écoutez, vous pouvez faire ce que vous voulez, mais si vous faites des dégâts, vous allez payer pour.»

430 Les garanties financières puis les fonds, ça participe de ce mécanisme de responsabilité-là. C'est simplement qu'à un moment donné, on se pose la question si les entreprises vont être à la hauteur de leurs responsabilités et en leur demandant des garanties financières, on s'assure que le mécanisme va fonctionner. À la base, c'est un mécanisme de responsabilité et les fonds, les garanties financières, c'est une manière de faire en sorte qu'on n'aura pas de problème lorsque

440 potentiellement il va y avoir des accidents. Ça, c'est de *l'Econ 101*, comme on dit en bon français. La logique derrière ça, c'est qu'à priori, les entreprises sont attirées par le bénéfice qui sera représenté par la valeur du minerai que j'ai noté minerai ici. Leurs coûts, elles subissent les coûts de construction et d'opération d'une mine.

445 Du côté de la société, ben, la société subit les coûts externes. Option, j'y reviendrai tantôt, c'est rarement évoqué dans ce genre de discours-là, mais option fait référence que pour la société, il y a un coût à exploiter les ressources aujourd'hui. On pourrait toujours attendre dans l'avenir pour les exploiter quand elles seront plus... C'est souvent évoqué par exemple dans l'exploitation du pétrole. On ne devrait peut-être pas consommer tout le pétrole aujourd'hui, attendre dans 100 ans, on en aura davantage de besoin. Mais ça joue rarement un rôle actif.

450 Ce que la réglementation va faire, c'est qu'on va imposer des taxes aux entreprises, des taxes qui vont compter comme un bénéfice pour la société, donc, ça va s'éliminer de chaque côté, et on va déplacer les coûts externes de la société vers les entreprises, en les faisant payer par les entreprises.

455 La conséquence de cette intervention réglementaire, ça fait que l'entreprise va... en bas, ça représente un peu l'équation de ce que cherche à faire l'entreprise. Elle va chercher à aller chercher la plus grande valeur du minerai en tenant compte des coûts, donc, il y a un moins devant les coûts, en tenant compte des taxes qu'elle paye, il y a un moins, et en tenant compte des coûts externes qu'elle va supporter si la réglementation en place est bien structurée.

460 La société va aller chercher les taxes. Quand vous semez les deux, vous obtenez *Société Plus* parce que dans ce genre d'analyse-là, et les gens des ministères pourront en témoigner, on prend en compte tant les intérêts de la société, mais aussi des entreprises qu'elle intègre. Et donc, les profits des entreprises font partie du bénéfice social.

465 L'aspect taxe, donc, disparaît et tout ce qui reste, c'est la valeur du minerai, moins tous les coûts, c'est-à-dire les coûts subis par les entreprises et les coûts externes qui leur ont été éventuellement transférés. Et ça, sur la base de décision sur laquelle sont prises les décisions à savoir si un projet est valable ou non. Et ça fonctionne dans la mesure où la réglementation est bien faite. Parce que si on oublie les coûts externes, dans la mesure où c'est l'entreprise qui décide ou non si le projet va avoir lieu, c'est-à-dire que c'est rare que le gouvernement achète ou paie une entreprise pour développer un site, ben, si on n'avait pas l'équation finale où tous les coûts externes sont pris en compte, certains projets qui potentiellement pourraient être plus nuisibles que bénéfiques pourraient être mis en branle alors que si cette équation est satisfaite et positive, potentiellement on peut dire qu'en dépit des coûts externes, la société est gagnante.

475

O.K. Le problème avec ça? Le problème, c'est que tout ça marche très bien sur un horizon relativement court. Qu'est-ce qui se passe quand l'horizon devient très très long? Et là, on tombe... Je vous ai fait un horizon par tranche de 50 ans.

480 Alors, par tranche de 50 ans, j'ai mis ça un peu... simplement pour donner une idée, mais une mine disons qui durerait à peu près 50 ans, vous avez le projet, le début des opérations et la fermeture de la mine dans la première tranche. Ensuite, vous auriez à peu près l'horizon de court terme que je mets à peu près à 100 ans suivant la fermeture de la mine. Le moyen terme que j'ai évoqué tantôt serait jusqu'à un horizon de 200 ans, puis après, on s'en va dans le long terme où, même mes petits-enfants ne se souviennent plus de moi.

485 Le problème, c'est que la perspective à long terme, quand on regarde le très long terme, on a tendance toujours à accorder moins d'importance à ce qui vient dans le futur qu'à ce qui est dans le présent. C'est le vieux dicton qu'un tient vaut mieux que deux tu l'auras. O.K. Et il y a d'excellentes raisons de penser que la société a un horizon un peu plus large ou un peu plus loin, mais pas si loin que ça, mais un peu plus loin que les entreprises.

490 Donc, toute la mécanique de responsabilité que j'ai évoquée, qu'il s'agisse de transférer des responsabilités d'un bord et de l'autre, si ça fait sur un horizon de court terme, c'est pas trop mal parce qu'on a à peu près la même appréciation des coûts et des bénéfices qui sont en cause, mais sur le long terme, c'est très différent. Et ce que je vous montre ici, ça ici, ce sont les bonnes courbes. Ça a l'air d'un joli petit graphique, mais c'est le bon calcul, ça donne le poids relatif qu'une entreprise, qui est en bleu, accorde à n'importe quel paiement ou coût selon où il se situe dans le temps.

495 500 Alors, c'est très très important au début parce qu'on accorde beaucoup d'importance à ce qui arrive aujourd'hui et ça a de moins en moins d'importance à mesure qu'on s'en va dans l'avenir. Et ça, c'est calculé pour une entreprise qui calculerait avec ce qu'on appelle un taux d'escompte en finance de 5%. C'est très très généreux parce que généralement les entreprises vont travailler avec des taux d'escompte beaucoup plus élevés que ça.

505 Et je contraste ça avec le public à 3% et encore là, je suis à peu près certain que dans le secteur public, ils utilisent des taux plus élevés que ça. Mais ce que ça vous montre, c'est qu'au-delà de 100 ans, il n'y a plus personne qui accorde de l'importance. C'est-à-dire que n'importe quel paiement ou coût qui arrive dans 100 ou dans 150 ans a simplement une valeur zéro aujourd'hui pour tout le monde.

510 515 Mais il y a une différence notable entre la perception que devrait avoir la société versus la perception qu'ont les entreprises. Ce que vous allez entendre souvent dans le discours quand on dit par exemple en faisant référence au marché, mais on fait référence aux entreprises, qu'elles

sont myopes ou elles ont des visions à courte vue. Il y a une base derrière ça, il y a des bonnes raisons microéconomiques qu'on pourrait détailler. Ce n'est pas forcément mauvais en soi, mais c'est une réalité avec laquelle il faut composer.

520 Et la première conséquence de ça, c'est qu'à toutes les fois que vous parlez du mécanisme de responsabilité, si vous mettez, j'ai mis un gros triangle rouge ici, une responsabilité, que ce soit un paiement payé ou un coût à payer dans le futur qui arrive dans 100 ans ou dans 150 ans, dans une certaine mesure déjà, il aura relativement moins d'importance pour la société, mais il va en avoir encore moins pour les entreprises. Et ça, ça bloque pas mal ce que vous pouvez faire sur un horizon très large à ce moment-là.

525 Ça permet aussi de comprendre mon premier point qui était de dire que si vous mettez un horizon réglementaire, dépasser 150 ans, ça devient absurde, on n'est même pas capable de voir sur cet horizon-là ou les paiements qu'on envisage virent virtuellement à zéro.

530 Une façon peut-être plus prosaïque, mais je pense tout aussi juste de voir la chose, c'est de dire que les entreprises sont un peu comme la cigale, puis la société un peu comme la fourmi. O.K. Donc, la fourmi voit un peu plus à long terme que la cigale. Le rôle du public à l'égard de la réglementation, ça peut être de jouer, de dire à la cigale «Ben, tu devrais davantage épargner.» Dans cette mesure-là, ça peut jouer son rôle. Ça peut permettre un peu de... on va y revenir vers la fin de ma présentation, utiliser des fonds peut restaurer un peu le mécanisme de responsabilité.

535 Vous allez me permettre un petit aparté de professeur ici. Cette question de savoir jusqu'où on va voir dans l'horizon, c'est une question qui est très actuelle et sur laquelle il y a beaucoup d'économistes et de philosophes qui réfléchissent notamment dans la perspective du développement durable. Le petit graphique que j'ai fait là pour un pur et dur du développement durable, ce serait zéro le taux d'escompte et ce serait une ligne plate tout le long. C'est-à-dire que le futur aussi lointain soit-il aurait aussi d'importance que le présent, mais ce n'est pratiquement pas gérable.

540 Mais c'est sûr qu'on pourrait travailler, il y a des gens qui voudraient travailler avec des taux d'escompte beaucoup plus faibles, mais encore là, on se rendrait jusqu'à 200 ans ou 300 ans. C'est une question très intéressante et je me suis posé la question : Qui le premier en a parlé? Et je vais y venir ici. Je vais faire mon petit aparté pour ne pas... Je vais vous montrer qu'il y a un arbitrage offert là où je m'en vais avec prudence financière et flexibilité et on va discuter des fonds de fiducie versus la capacité de taxation de l'état. On va parler de ça.

545 Mais pour revenir à mon aparté, un des premiers qui a réfléchi à cette question-là, c'est un vieil économiste qui date du 17^e siècle, William Petty, qui se posait des questions sur la valeur de la terre. Il était très intelligent, c'est un des fondateurs de notre discipline, et pourquoi ça m'a

555

amusé? La traduction est de moi ici, mais c'est un classique de la littérature économique. C'est qu'il se posait essentiellement la même question. À l'époque, il se posait la question de dire quelle était la vraie valeur de la terre?

560 Il avait déjà réfléchi dans sa tête que la vraie valeur de la terre devait être liée à ce que rapportait la terre, à la rente qui était liée à la terre, un peu le même genre de chose qu'on a ici à savoir quelle est la valeur du projet ou quel est le coût que ça va nous poser et il voyait bien qu'il y avait un problème. C'était : Combien de temps qu'il faut que je considère la valeur de la terre?

565 Et dans sa réflexion, il s'était dit : Trois vies humaines. Au-delà de trois vies humaines, ça ne marche pas. Il avait dit : Ça prend un grand-père, un père et un fils. Ça, c'est un horizon sur lequel je peux travailler. Puis il disait : Une vie humaine en Angleterre, à l'époque, c'était 40 ans, donc, il dit 120 ans.

570 Et honnêtement, je pense qu'on n'a pas tellement fait beaucoup plus de progrès. Et ça, la réflexion qu'il fait dans ce langage-là, c'est la base de la finance moderne. L'histoire du taux d'escompte, ça n'a pas changé. Au-delà d'un certain horizon, tout ce qui se passe n'a plus d'importance par rapport à aujourd'hui. Et donc, depuis le 17^e siècle, à la limite vous pourriez me dire que les vies humaines se sont allongées, donc, si ça vaut 70 ans, peut-être qu'on est rendu à
575 210 ans, mais on reste encore dans le même monde que William Petty, on a beaucoup de difficulté comme espèce à se projeter au-delà de trois vies humaines.

Je vais vous parler dans la petite recherche que j'ai faite ici pour le bénéfice de la Commission, il y a des gens qui se sont posés les mêmes questions que vous, il y a un rapport qui est sorti de Taylor et Kenyon en 2012. C'est des gens de l'Institut Pembina. Et j'ai trouvé ça intéressant parce qu'ils posaient exactement les mêmes questions que vous : «Quel est le meilleur type, le meilleur mécanisme pour financer, s'assurer que les projets miniers dans l'avenir, on va éviter qu'il y ait des dégâts?» Et ils étudiaient les possibilités de faire financer ça par l'État, de créer un fonds, de prendre un partenariat public-privé, d'imposer une taxe tout le long de la durée du projet qui éventuellement permettrait de constituer un fonds ou potentiellement de faire un *pooling*, une espèce de taxe où toutes les entreprises contribueraient et dans lequel on pourrait piger.
580
585

C'était très intéressant. Je l'ai mis dans la bibliographie parce que je pense que ça devrait faire partie de vos travaux. Je n'étais pas très d'accord avec l'étude, mais je me disais qu'au moins, il y en a une, puis ils se sont intéressés à la question. Alors, regardons-la. Je la critique rapidement, mais c'est une critique peut-être... vous en jugerez, vous verrez. Ils avaient retenu plusieurs critères, mais ça, c'est les critères qui sont déterminants.
590

595 Alors, ils étaient des adeptes du fonds. Eux, ils adoraient le fonds. L'État, ils ne voyaient
pas tellement d'intérêt à ce que ce soit l'État. Leurs critères, c'est qu'ils voulaient que ce soit
quelque chose, un système qui fonctionne sur le cycle de vie de la mine. Ils voulaient que ce soit
un peu à l'épreuve des aléas économiques et que ce soit aussi à l'épreuve des aléas naturels.
600 Donc, s'il y avait une catastrophe, qu'on puisse faire quelque chose, que la communauté soit
impliquée, c'était Colder, je pense, c'était un tiers aussi. Ils avaient identifié le fait que c'était
important d'avoir un tiers qui intervienne dans le processus. Et à l'État, ils reprochaient la volatilité
budgétaire de l'État et la bureaucratie de l'État, ce qui faisait en sorte que la communauté était peu
impliquée.

605 Ce que j'ai mis en bleu, ce serait mes critiques. Je trouvais qu'ils allaient vite un peu.
Donc, ce n'est pas une étude que je vante, mais la critique, je trouve qu'ils traitaient un peu, ils
négligeaient la capacité de taxation de l'État qu'on doit garder en tête. L'État a une capacité de
taxation qu'aucun autre acteur n'a. Elle est présente aujourd'hui, elle sera présente dans le futur
et ça, ça vaut tous les fonds de la terre.

610 Aussi l'aspect, c'est bien facile de reprocher à l'État de changer d'avis, mais ça s'appelle
aussi la démocratie dans un autre langage. Et donc, ça, je vais y revenir aussi, c'est un élément
qu'il faut garder en tête.

615 Ensuite, de dire que l'État ne fait pas appel à des tiers, ben, c'est aussi traiter un peu, aller
facilement, et je ne suis pas un fan de l'État, mais il faut quand même reconnaître qu'il y a de
l'expertise chez l'État et qu'il doit être pris en compte.

620 À l'égard des PPP, ils reprochaient la complexité contractuelle des PPP, je crois que c'est
juste, et les aléas budgétaires encore. Je crois que leur analyse néglige les potentiels de
réassurances auxquelles ont accès les entreprises et encore une fois la capacité budgétaire de
l'État parce que les PPP, ça impliquait une présence de l'État.

625 Une taxe dédiée. Ils trouvaient ça pas mal, sauf qu'ils disaient : Une taxe dédiée le long du
cycle de la mine, ça restait à l'épreuve des aléas économiques. Il y avait du vrai là-dedans et
comme c'était leur truc préféré, je n'ai pas vraiment de critique à apporter là-dessus. Taxe
alimentant un pool. Là là, j'étais vraiment très contre ça. Ils reprochaient aux taxes alimentant un
pool le fait que ça allait créer une compétition entre sites, c'est-à-dire qu'à un moment donné...

630 **LE COMMISSAIRE ZAYED :**

Excusez-moi, qu'est-ce que vous venez de dire?

635 **M. PATRICK GONZALES :**

640 Une compétition entre sites potentiellement. C'est-à-dire qu'on peut avoir mis de l'argent dans le site A, mis de l'argent dans le site B, puis on va prendre de l'argent dans le site A quand il arrive un problème dans le site B. C'est un peu la logique là-dedans. Ou qu'il va y avoir une compétition : Qui mérite les fonds? Dans un certain côté, c'est la flexibilité qu'on peut vouloir rechercher. Là, ça ne me paraissait pas très convainquant.

645 Là où je veux en venir, c'est que si... Bon, puis le fonds en fiducie, ils le trouvaient... moi, je le trouve un peu flexible et coûteux, mais je ne dis pas que c'est une mauvaise... je n'ai pas une opinion très arrêtée là-dessus. Je m'en voudrais que vous reteniez mon... C'est des réflexions préliminaires. Mais je veux vous mettre en garde de voir le fonds comme une panacée, disons ça comme ça.

650 Un fonds, c'est une institution qui est prudente et conservatrice. Et conservatrice en ce sens que la génération courante engage les générations futures. À l'autre bout du spectre, vous avez l'État qui est une institution qui représente chaque génération tour à tour. Donc, il faut garder en tête, ça peut avoir l'air beau sur le papier, un fonds, mais un concept de développement durable, ça prescrit que chaque génération devrait assurer à l'autre une capacité d'action au moins équivalente à la sienne.

655 Et là, si vous commencez à faire des fonds, ils peuvent avoir l'air relativement modeste, mais après 50 ans, 100 ans, ça fait énormément d'argent qui est bloqué par la génération précédente.

660 J'ai deux petites photos, je vous assure, c'est un peu provocateur, mais c'est juste pour vous faire réfléchir. La première, c'est une restauration de site qui a été faite à la mine Britannia en Colombie-Britannique. On a remis le site en état, on a fait un beau parc d'attraction avec ça, c'est superbe, c'est magnifique, c'est vraiment le beau portrait. Mais on peut se demander si dans l'avenir si on voulait mettre de l'argent de côté pour pouvoir faire une superbe restauration comme ça, si à côté on a par exemple des problèmes de pauvreté dans des communautés éloignées?

670 Je ne dis pas que c'est exactement l'équation qui doit se faire, mais c'est le genre de réflexion qu'on doit se poser. On peut se dire : C'est super important l'environnement, il ne faut pas que... Mais qu'est-ce qui va se passer si à un moment donné, on a des espèces de Harvard du nord qui ont des dotations de 800 M\$ ou 2 ou 4 G\$, puis à côté, il y a des problèmes plus pressants, puis qu'on n'est pas capable de transférer l'argent d'un endroit à l'autre?

675 Et c'est le problème des fonds : ça gèle. Évidemment ça dépend toujours de la manière
avec ça, mais c'est très conservateur comme approche. O.K. Ça a des mérites, mais il ne faut
pas, il ne faudrait pas le voir comme une panacée. Autrement dit, les générations qui vont nous
suivre peuvent avoir d'autres priorités que les nôtres, que ce soit ponctuel ou... Le monde peut
changer, surtout sur un horizon très long.

680 Qu'est-ce qu'on peut dire de positif ? Quel que soit l'instrument qu'on choisit, ça commande
de désigner une institution qui sera responsable de la gestion et du financement du site.
Vraisemblablement comme je l'ai mentionné en début de présentation, l'État redeviendra toujours
de toute façon responsable du site à moyen et long terme. À plus de 100 ans, il faut s'attendre à
ce que ça redevienne propriété de la couronne.

685 Une bonne politique devrait établir des règles claires conduisant au déclassement éventuel
d'un site et son retour sous la responsabilité de l'État. Je pense que toute politique bien faite, ça
devrait être l'objectif qu'elle devrait avoir. Quand est-ce qu'on va pouvoir de manière confiante
dire «La mine n'est plus là, l'entreprise n'est plus dans le portrait»?

690 Au plan environnemental, quand on est capable de faire ça, ben, ça veut dire qu'on s'est
assuré que les meilleures pratiques ont été mises en place dès le début d'un projet pour assurer
son déclassement éventuel. Moi qui suis économiste, je suis aussi très sensible à la dimension
économique. Dans le plan économique, il n'y a rien de pire que laisser traîner un flou pour les
695 entreprises disant potentiellement, vous pourriez être encore responsables dans 10 ans ou dans
15 ans.

700 Cette réalité-là existe déjà et ça mine la valeur des projets et je vous en donne comme
preuve, j'ai été chercher ça dans le dernier rapport annuel de Denison Mines où ils disent
essentiellement à leurs actionnaires, c'est des obligations qu'ils ont à l'égard de leurs actionnaires
de décrire l'état de la compagnie, ils disent : «On ne le sait pas c'est quoi nos obligations pour
l'avenir. On a proposé des plans au gouvernement qui ont été acceptés pour le déclassement de
certains de nos anciens sites, mais on n'a... il n'y a pas eu d'études spéciales qui ont été faites
pour dire que c'est nickel et on ne sait pas s'ils ne vont pas nous revenir dans 5 ans ou dans 10
705 ans avec d'autres demandes.»

710 Ça, ce n'est pas l'idéal au plan économique. Ce n'est vraiment pas l'univers dans lequel il
faut vivre. Ce n'est pas une critique que je fais immédiatement, peut-être que les sites en question
à l'égard de la responsabilité actuelle, ils ont des choses à se reprocher, mais c'est clair que
laisser traîner du flou au plan économique, ce n'est pas bon. Si on peut avoir des procédures
claires qui dit : Quand vous avez fait ci, ça, ou qu'il y a eu telle étape qui a été passée... en tout
cas dans l'avenir et qu'au-delà d'un certain horizon, vous obtenez le déclassement final, c'est clair

715 qu'au plan économique, vous allez être nickel du point de vue industriel. Les gens vont dire : Ça, c'est un bel endroit pour faire des affaires. Et ça, c'est quelque chose que j'ai remarqué à peu près partout dans toutes les industries minières ou dans les industries pétrolières. Ils cherchent les endroits où les règles sont claires et sont bien établies. Autrement dit, le flou, ce n'est pas l'idéal.

720 Je vous donne un exemple. Ça c'est un exemple très récent, c'est le cours de l'action à Mount Polley où il y a eu le déversement. L'action est passée de 17 \$ à 13 \$ en une journée quand il y a eu le déversement. Ça, ça veut dire que les actionnaires, ils viennent de se rendre compte que la compagnie vient de se retrouver avec une responsabilité. La moitié de la valeur de la compagnie vient de partir. Peut-être que c'était tout à fait mérité, ce n'est pas ça que je remets en cause, mais c'est clair que... c'est pour vous montrer que quand vous laissez ce genre de flou traîner, ça laisse des traces dans la valeur des projets. Ce n'est pas l'idéal pour l'économie canadienne ou québécoise.

730 Donc, quel que soit l'instrument choisi, déterminer au début de projet l'ampleur des travaux qui devront éventuellement être réalisés pour déclasser les sites. Ça demeure un problème difficile. Ça, je le mentionne parce que, que vous preniez un fonds ou que vous preniez... il reste quand même qu'au moment de décider si un projet devrait aller de l'avant ou pas, il faut avoir une idée de combien ça va nous coûter au bout.

735 Ce que je vous dis aussi, ça ne résout pas ce problème-là. Que vous mettiez un fonds en place ou que vous disiez que vous allez faire une contribution à un pool, ça ne réglera jamais ce problème là. Ce problème-là va demander un travail d'expertise. Il n'y a pas de baguette magique et c'est un problème important et c'est un problème difficile. Donc, il va y avoir beaucoup de BAPE, j'imagine, dans l'avenir pour prendre ce genre de décision-là.

740 Le problème est fondamental parce que les coûts de restauration peuvent déterminer la pertinence économique d'un projet et le mot «économique», vous pouvez le remplacer par social si vous voulez, c'est un synonyme pour moi ici.

745 Un fonds dédié, c'est un instrument peu flexible. L'avantage perçu d'isoler le financement de la restauration d'un site peut s'avérer un inconvénient si les coûts de restauration grimpaient inopinément par exemple. Il y a des avantages aussi. Le fait que ce soit non flexible aussi, ça peut certainement permettre une certaine comptabilité. Ça nous oblige à savoir un peu combien de projets on a partis. Ce qui est en cause dans le fond, c'est que s'il fallait restaurer tous les projets futurs en même temps, peut-être qu'on trouverait que la facture est lourde à l'avenir. Donc, d'avoir à faire des fonds, c'est comme ça nous discipline, mais on perd de la flexibilité.

750 Je le mentionne, le plus important à mon point de vue, c'est pour l'état de disposer d'une expertise qui pourra assurer le suivi des opérations du projet en particulier à l'étape initiale

755 d'approbation. Je crois que le plus important, c'est toujours ce qu'on fait aujourd'hui. Alors, ce qui est important, c'est de prendre les bonnes décisions aujourd'hui, puis les générations futures prendront les bonnes décisions aujourd'hui, ça fait que s'ils font comme nous, il va y avoir des bonnes décisions qui vont être prises dans le futur comme on va essayer de prendre les décisions aujourd'hui.

760 Donc, prendre les bonnes décisions aujourd'hui, c'est faire l'approbation des bons sites et rejeter les mauvais sites. Ça veut dire que s'il faut structurer les opérations de manière telle qu'il y ait moins de dégât dans l'avenir, ben, faisons-le aujourd'hui. S'il y a des choses qu'on ne sait pas trop, qu'on va le savoir dans l'avenir, ben, laissons aux gens de demain de prendre les décisions.

765 La fiscalité minière, je présume que vous allez recevoir des gens peut-être qui vous en parleront davantage. Quelques généralités à l'égard de la fiscalité minière, j'achève ma présentation. L'entreprise a rempli ses obligations de travaux obligatoires pour l'obtention de permis, elle va payer des taxes sur ses profits et potentiellement des redevances proportionnelles à la quantité ou à la valeur du minerai extrait idéalement à la rente minière.

770 Ça, c'est un problème classique dans toute la fiscalité minière. Si vous imposez des redevances qui dépassent la rente minière, ça peut amener l'abandon prématuré des sites. Vous devriez baser les redevances sur la rente minière et non pas, par exemple, sur la valeur du minerai. Mais c'est des considérations classiques.

775 Le point où je voulais en venir, c'est les coûts de restauration. Ça devrait, les coûts de restauration devraient être considérés comme des coûts fixes. Ils ne devraient pas être intégrés au volume d'exploitation à mon avis.

780 Je fais ce petit exercice ici, ça représente grosso modo un peu c'est quoi le profil financier d'une entreprise minière. Il y a une phase de construction dans laquelle l'entreprise connaît beaucoup de coûts qui sont représentés en rouge ici. Ensuite, les opérations commencent et les revenus vont commencer à arriver en bleu. Au début, la firme ne paiera pas vraiment beaucoup de redevances parce qu'elle va pouvoir amortir les coûts qu'elle a subis. Éventuellement les redevances en vert vont être chargées et potentiellement au niveau de la fermeture, il va y avoir aussi une phase de coûts qui va représenter les coûts de restauration.

790 Ce qui peut être envisagé, j'imagine sur le très long terme, ce qui serait l'idéal, je présume, ce serait de faire payer le plus tôt possible par l'entreprise ses obligations futures. Alors, si vous faites ça, ça veut dire que vous déplacez les coûts futurs pour les faire payer immédiatement dans le présent, par un mécanisme de fonds, ça pourrait se faire, et vous reportez un peu... pardon. Ce que j'ai fait ici, c'est que vous reportez un peu le paiement des redevances pour faire en sorte que ce soit un peu *kif-kif*.

795 C'est le petit côté cigale versus la fourmi que j'évoquais plus tôt. Ça peut être une bonne
idée de dire à l'entreprise dans l'esprit de dire qu'une industrie où les règles sont claires va mieux
fonctionner, où les entreprises savent à quoi s'attendre, puis le déclassement éventuel va venir, ce
n'est pas forcément une mauvaise idée de dire : On va faire payer le plus possible d'avance et
l'entreprise va avoir un horizon un peu plus clair vers l'avenir quitte à faire en sorte que le début
800 des redevances soit plus tard dans le courant du projet et que l'entreprise peut-être puisse déduire
ces coûts d'opération future dans le présent en les payant par exemple en constituant un fonds.

805 Ce n'est pas absurde comme possibilité de faire fonctionner, ça pourrait rendre à la fois
l'aspect environnemental meilleur en ce sens qu'on aurait pris en compte dès le départ les coûts
de fermeture et ça pourrait assainir l'environnement économique en donnant un environnement
plus clair aux entreprises. Donc, ça vaudrait la peine d'être exploré.

Je vais m'arrêter là si vous avez des questions.

810

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

815

Je vous remercie. Je vais consulter mes collègues une seconde.

M. PATRICK GONZALES :

820

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Alors, je vais inviter mes collègues à ouvrir la période de questions. Michèle?

825

LA COMMISSAIRE GOYER :

Veux-tu commencer ou j'y vais? Vas-y.

830 **LE COMMISSAIRE ZAYED :**

Alors, merci, Monsieur Gonzales. Comme professeur, on ne peut pas vous reprocher de ne pas être clair. Vous avez eu une présentation très claire, les propos étaient tranchés des fois, mais très clairs.

835

J'ai été surpris dans la présentation de voir que deux agences de réglementation américaines, si on considère que l'Agence de protection de l'environnement américaine, c'est une agence de réglementation, alors, l'EPA et l'Agence américaine de réglementation du nucléaire arrivent avec deux positions quand même assez divergentes par rapport au suivi actif. Donc pour l'un, l'EPA, le suivi actif devrait durer minimalement 200 ans à 1 000 ans et alors que pour l'Agence américaine de réglementation nucléaire, le suivi actif devrait durer 100 ans.

840

845

Vous avez exprimé un avis assez clair à l'effet que pour vous, le moyen terme, 100 à 200 ans, devrait être une limite. J'aimerais que vous nous présentiez un peu... je sais que vous en avez parlé, mais de façon plus, je dirais plus claire, la base ou l'argumentaire sur lequel vous vous basez pour dire qu'au-delà d'un horizon de 200 ans, ce serait invraisemblable et en considérant également qu'il y a des travaux de modélisation, notamment pour les mines d'uranium, vous me corrigerez, Monsieur LeClair si je me trompe, je pense dans la présentation de la CCSN, ils ont indiqué que maintenant dans les travaux de modélisation pour les événements extrême, le taux de récurrence pour les barrages, pour les crues, seraient de 1 sur 10 000 ans. Est-ce que c'est bien ça ?

850

M. JEAN LECLAIR :

855

Si je me souviens bien, oui. Je pense que c'est bien ça, oui.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

860

Je pense que c'est dans votre présentation. Alors, en même temps, donc, dans votre réponse, j'aimerais que vous portiez un jugement sur une considération comme celle-ci. Est-ce que ça a un poids ou c'est complètement farfelu ?

M. PATRICK GONZALES :

865

Je ne crois pas que ce soit farfelu, je pense que c'est une question épistémologie. Il faut simplement définir ce qu'on entend par là. 1 sur 10 000 ans, il n'y a jamais personne qui a mesuré ça. Donc, les personnes qui emploient ce langage-là en général ont des définitions, il faut aller voir dans le détail ce qu'ils entendent par là.

870 Il faut parler à ces ingénieurs-là c'est quoi leur définition. Je ne suis pas contre, je n'ai rien à
redire contre ces approches-là, c'est simplement qu'il ne faut pas leur prêter le sens courant du
langage. Il y a 10 000 ans, le mot «ingénierie» n'existait probablement pas. Comme je vous dis,
c'est simplement une question... je vous rappelle, première des choses, ce que disait le U.S.
875 *Nuclear Agency*. C'était leur interprétation à eux de ce qu'était pour satisfaire les conditions de
l'EPA et ce n'était pas tellement qu'ils étaient contre l'EPA, dire : «À notre avis, du point de vue
réglementaire, c'est comme ça qu'on doit l'interpréter.»

880 C'est clair que c'est la première question qu'on se pose. Qu'est-ce que ça veut dire «dans
200 ans»? Ou dans 1 000 ans? J'ai été chercher ce discours d'ingénieur parce qu'eux avaient
une définition claire. Dans leur définition, c'était de dire l'horizon pour lequel on peut présumer
qu'il va y avoir une société et qu'il y aurait des archives. C'était à peu près ça. Et puis au-delà de
200 ans, c'est l'horizon où on ne peut plus présumer qu'il y aurait... C'est une question de
définition.

885 Allez voir les gens qui ont dit : Un événement une fois sur 10 000 ans. Parfois, ça peut être
des événements à partir de modèles mathématiques qui ont fait une extension. Parfois, ça peut
être, je ne sais pas moi, des expériences qu'on a fait très rapidement comme on teste des fauteuils
IKEA. Qu'est-ce que ça veut dire un fauteuil IKEA qui dure 400 heures ou 4 000 heures? Il y a
des définitions qui sont amenées à ça.

890 Du point de vue réglementaire, vous pouvez aller vérifier. Ça peut avoir sa place si c'est
interprété par des ingénieurs, puis si ça veut dire qu'une fois sur 10 000 ans, ça prend une poutre
de telle grosseur, puis une fois sur 20 000 ans, ça prend une poutre une fois et demie plus grosse,
si les définitions sont claires, il n'y a pas de problème. Il faut juste ne pas l'interpréter avec le
895 langage courant.

900 Et dans le cadre des sciences sociales, je vous dis, au-delà de deux générations, ça n'a pas
de sens. Mais ce qui a du sens par exemple, et le concept de développement durable a beaucoup
de sens, c'est de se dire que les gens qui vont venir après nous sont aussi intelligents que nous et
il y a certainement place de mettre en place une réglementation par exemple avec des révisions
pré-périodiques. On peut très faire une révision de l'exercice qu'on a aujourd'hui dans 20 ans ou
dans 30 ans, puis de mettre en place pour que ça se fasse ou au moment où ce sera nécessaire
pour qu'on reprenne ça et que les gens à ce moment-là vont réviser les choses, puis prendre des
bonnes décisions à ce moment-là.

905 Je dis simplement que de rêver avec des fonds qui vont durer 200, 300 ans, d'abord, ça ne
marcherait pas parce que, je veux dire, même le Fonds Vert au Québec ou le Fonds des
générations, ça 'a duré cinq ans avant qu'ils se mettent à piger dedans. Première chose, ça ne

910 marcherait pas et deuxième chose, ça figerait les... s'il fallait que ça marche, si on avait un
gouvernement avec une loi d'airain qui dirait : On va s'y tenir, ben, ça reviendrait à figer la capacité
d'action. Ce n'est pas dans nos traditions.

915 J'avais étudié à un moment donné la manière dont les routes avaient construites, les idées
de fonds dédiés, ça n'a jamais été dans nos traditions légales. Le gouvernement ne fonctionne
pas comme ça. On a des élections, on fait des choix pour 5 ans, pour 10 ans. Ça peut avoir un
sens budgétaire à un moment donné de prévoir sur un peu plus long terme, mais c'est important
de dire qu'à un moment donné, les gens qui vont nous suivre vont pouvoir potentiellement
réorienter les choix si ça leur apparaît pertinent dans l'avenir. Et c'est tout ce que ça veut dire.

920 Mais pour ce qui est de votre question précise, allez voir des ingénieurs et demandez-leur
leurs définitions. Elles sont certainement appropriées pour les fins pour lesquelles elles ont été
construites, mais les fins pour lesquelles elles ont été construites, ce n'est pas pour les fins
socioéconomiques, c'est pour des fins à savoir si, je ne sais pas moi, si ce bassin de rétention-là,
si on le laisse aller tout seul, il va fuir dans trois ans ou s'il a des bonnes chances que dans 200
925 ans il soit encore en place.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

930 Dans le cadre de l'échange avec le porte-parole du ministère de l'Énergie et des Ressources
naturelles, la commissaire a voulu savoir jusqu'à quel point le ministère comptait maintenir la
responsabilité d'une minière, pour une mine d'uranium, maintenir sa responsabilité. Et la réponse,
je pense que je la traduis bien, était à l'effet que le ministère ultimement n'a pas l'intention de
dégager la responsabilité de la minière parce qu'il y a un niveau d'incertitude temporel inhérent.

935 Et vous nous arrivez en disant que ceci est nuisible et qu'il faut une position claire. Donc, au
fond, par rapport à la position du ministère, vous considérez... Pourriez-vous la commenter?

M. PATRICK GONZALES :

940 Je n'ai pas étudié ça pendant quatre ans, je rappelle ça, mais oui, à priori, je ne soutiendrais
pas cette position-là. Je pense que l'objectif pour avoir une politique minière claire, ce serait de
reconnaître que oui, l'objectif, c'est d'avoir une procédure claire de déclassement, oui. Il me
semble que sinon, ce serait nuisible au plan économique et je ne vois pas ce que ça apporterait au
plan environnemental.

945 J'ai de la difficulté à voir... ça ne nous donnerait pas des meilleures garanties qu'il n'arrivera
pas d'accident dans l'avenir, puis ça ne nous donnera pas forcément une meilleure réglementation
dans le présent. Ça n'aura pas beaucoup d'effet... le seul effet que ça aura pour les entreprises,

950 ça va faire des petites notes dans les rapports des entreprises qui vont dire à l'actionnaire : On ne sait pas ce qui va nous arriver dans l'avenir. Et ça, tout ce que ça a comme effet, c'est que ça fait du Canada un endroit qui est moins intéressant qu'ailleurs potentiellement.

955 Je crois que c'est l'enjeu. Je veux dire, un peu... l'environnement, c'est comme si on était les gestionnaires d'un hôtel. Si on n'en veut pas de mines, qu'on dise non, mais si on veut accepter des minières, ben, dans un hôtel à un moment donné, vous êtes responsable. Si vous cassez le mobilier comme une rock star, vous allez payer; mais par contre, si vous passez dans une chambre d'hôtel, à un moment donné que vous êtes parti, vous êtes parti, vous n'êtes plus responsable, c'est la responsabilité de l'hôtelier.

960 Un hôtel bien géré va faire des affaires. De temps en temps, il va y avoir des dégâts et il va les réparer. Mais ce qui est le plus important, c'est qu'il soit à son affaire. Je ne sais pas si l'analogie de l'hôtel...

LE COMMISSAIRE ZAYED :

965 Elle est très parlante.

M. PATRICK GONZALES :

970 Oui.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

975 Je voudrais poursuivre sur cette question parce que je suis resté avec un malaise à cause de certaines questions que ça me semble nécessaire de préciser.

980 On nous a dit cet après-midi, puis je crois que c'est monsieur LeClair, puis ça a été répété par Québec à plusieurs reprises, par les deux gouvernements dans la dernière semaine, on nous a dit : Avec des compagnies de la taille d'Areva ou de Cameco, il n'y a pas d'accident possible. En soi la présence de ces compagnies est une garantie.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

985 Ce n'est pas l'absence d'accident.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Non, non.

990 **LE COMMISSAIRE ZAHED :**

Ils ont les reins solides.

995 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Pardon?

1000 **LE COMMISSAIRE ZAHED :**

Ils ont les reins solides.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1005 Oui, c'est ça, c'est ce que je veux dire. Ils ont les reins tellement solides que finalement, il n'y a pas d'imprévus, comment dire...

LA COMMISSAIRE GOYER :

1010 Ils ont la capacité de gérer l'imprévu.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1015 C'est ça, ils ont la capacité de gérer l'imprévu, voilà. La question que je me pose, c'est la suivante. Le voile corporatif, les compagnies quand elles créent un site minier, elles vont créer une compagnie pour ce site-là et d'après ce que je comprends de la Loi des compagnies et du Code civil, c'est qu'une compagnie c'est toujours à responsabilité limitée. Si vous dépassez les actifs, la compagnie va faire faillite et ça n'engage pas la maison-mère.

1020 Alors, moi, je voudrais savoir de monsieur LeClair s'il pourrait nous déposer les autorisations accordées aux cinq minières pour qu'on voit quelles compagnies est légalement responsables et s'il y a des garanties que la filiale qui gère un site particulier, si la maison-mère garantit les problèmes si jamais il y avait un problème de solvabilité.

1025 C'est parce que quand vous dites que les compagnies ont les reins solides, est-ce que c'est la filiale ou la maison-mère et de quelle manière vous engagez la maison-mère ?

M. JEAN LECLAIR :

1030 Alors, je vais demander aux analystes s'ils peuvent prendre note de la question et je vais faire un suivi.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1035 Oui, je vous en remercie. C'est parce que c'est important pour savoir quelle est la réalité et la matérialité. Parce que, est-ce que je me trompe que finalement le Code civil limite la responsabilité des corporations ?

M. PATRICK GONZALES :

1040 Je ne suis pas un spécialiste du droit des compagnies, mais par définition, les compagnies, c'est effectivement à responsabilité limitée. On n'a pas davantage que notre capital qui est engagé dans la compagnie, ça c'est clair.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1045 Vous avez dit aussi que Cameco 2014 avait une marge de crédit, garantissait... vous avez dit qu'il y avait des garanties financières qui coûtent 20 M\$ par année et que c'était le résultat...

M. PATRICK GONZALES :

1050 Le 20 M\$, c'est un calcul rapide que j'ai fait à partir de 2.5%. Ce qui est dans leur rapport annuel, c'est de dire qu'on leur a demandé 800 M\$ en garantie et de réfléchir que ce 800 M\$ en garantie pour l'instant, il est exercé essentiellement parce qu'ils ont du *backup* financier. Ils vont voir des banques, ils leur disent : «On vous offre cette ligne de crédit si jamais il arrive...» Et ça, ça satisfait le législateur. On considère qu'ils ont honoré leurs obligations.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1060 Alors je voudrais comprendre la différence entre une compagnie qui aurait une assurance de 800 M\$ avec obligation pour l'assureur de payer advenant un problème et une marge de crédit. Est-ce que la marge de crédit, ça peut être révoqué par une institution financière ?

M. PATRICK GONZALES :

1065 Je présume que oui, oui. Ça doit être renégocié régulièrement.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1070 Et est-ce que c'est un engagement de couvrir quoi qu'il arrive comme une assurance peut le faire?

M. PATRICK GONZALES :

1075 Je présume que oui, mais là, écoutez, je vous rapporte le chiffre de 800 M\$, vous ferez davantage de recherche si vous le souhaitez, mais je présume que c'est comme si vous, vous allez ouvrir une marge de crédit. Potentiellement jusqu'à concurrence de 800 M\$, ils peuvent aligner demain matin 800 M\$. Ils ont des autorisations financières pour aller chercher ces fonds-là.

1080 Et c'était simplement pour dire que ces entreprises-là, elles n'avaient pas déposé 800 M\$. J'avais fait des préparations dans une première version des travaux que j'avais faits, c'était un peu plus technique, pour montrer que c'était très coûteux pour les entreprises à chaque fois qu'on leur demande de figer de l'argent. C'est très coûteux. Les entreprises ont d'autres choses à faire avec leurs liquidités que de les figer dans les...

1085 Et dans ce cas-ci, c'était très clair, ils ne figent pas d'argent. Ils vont voir des gens qui ont assez confiance en eux pour dire : «O.K., moi, je vais garantir...» Puis évidemment, les banques sont encore plus grosses en termes de liquidités que les compagnies minières. «Je vais garantir que si jamais il y avait un problème, tu l'auras cet argent-là.» Et ça satisfaisait le législateur. Maintenant, je n'ai pas porté de jugement à savoir si c'est une bonne méthode ou pas, mais c'est comme ça que ça marche actuellement.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1095 Mais imaginons une compagnie qui se retrouve avec un problème qui implique des dépenses ou des déboursés parce que c'est un gros problème, puis qu'on parle de 2 G\$.

M. PATRICK GONZALES :

1100 Oui.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1105 Elle a une garantie, une marge de crédit de 800 M\$. Est-ce que la banque peut à ce moment-là se dire : «Moi, si je mets le 800 M\$ sur la table, puis qu'ils ont le reste à rembourser, ils

ne seront jamais capable de me rembourser, donc, je ne garantis pas le prêt»? Comment ça se passe?

1110 **M. PATRICK GONZALES :**

Je ne sais pas comment ça se passe, mais je pense que c'est une bonne question. Je ne sais pas. Honnêtement, je ne veux pas vous répondre, puis vous induire en erreur. Je ne pourrais que spéculer.

1115 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors qu'un assureur, lui, il est au moins obligé de déboursé le 800 M\$.

1120 **M. PATRICK GONZALES :**

Oui.

1125 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Là, c'est sûr, il est obligé de le déboursé.

M. PATRICK GONZALES :

1130 Mais des assureurs qui font faillite, c'est arrivé aussi.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Oui, c'est arrivé aussi.

1135 **M. PATRICK GONZALES :**

Puis surtout ce genre d'assurance-là.

1140 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais normalement, ils font de la réassurance, c'est-à-dire qu'ils partagent...

1145 **M. PATRICK GONZALES :**

Exactement. Le monde de la réassurance existe aussi.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1150 Oui, pour les gros montants comme ça, je crois.

M. PATRICK GONZALES :

1155 Hum. Hum.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1160 Bon. Donc, ce n'est pas le même niveau. Ce que vous me dites, c'est que ce n'est pas le même niveau de garantie, mais vous ne pouvez pas savoir jusqu'à quel point.

M. PATRICK GONZALES :

1165 Non, c'est sûr que l'assurance et le monde de la réassurance, c'est encore des plus gros montants. Ici, on parlait simplement de satisfaire une exigence réglementaire. Le régulateur leur dit : «Vous devez avoir, vous devez me déposer ou me montrer que vous avez de quoi payer le dégât», puis leur manière de montrer qu'ils ont de quoi payer le dégât, c'est de dire «Ben, regarde, j'ai ma marge de crédit.» C'est essentiellement comme ça qu'ils fonctionnent dans le cas de Cameco.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1170 D'accord. O.K. Ça va. Et est-ce que vous pourriez me définir la rente minière? Vous avez dit tantôt, ça m'a intrigué, vous avez dit qu'il faudrait baser les redevances sur la rente minière plutôt que sur, au fond, la valeur du minerai.

M. PATRICK GONZALES :

1175 Oui.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1180 Si je me rappelle votre citation.

1185 **M. PATRICK GONZALES :**

1190 Oui. C'est que la véritable richesse qui appartient aux Québécois entre guillemets, c'est la différence entre le prix de vente du minerai, la valeur du minerai lorsque vous avez ôté les coûts pour l'extraire. Les gens ont l'impression qu'une mine d'or, c'est par définition un pactole et qu'il faudrait absolument taxer l'entreprise. Mais si ça coûte très très cher, l'entreprise ne fera pas nécessairement un gros profit.

1195 C'est vraiment la différence qui constitue, si vous voulez, la véritable richesse qui est en cause. Donc, il y a certains endroits, peut-être que du nickel est plus facile à ramasser que de l'or très enfoui et vaut plus cher que l'or qui est en question. On focusse souvent sur la valeur du minerai pour des raisons de... C'est plus facile de contrôler la valeur du minerai qui est extrait. On a souvent basé la fiscalité sur la valeur du minerai, mais ça a comme défaut qu'à un moment donné si on ne tient pas compte des coûts de l'entreprise, elle, elle va considérer les redevances comme un coût pour elle, puis ça peut l'inciter à arrêter plus vite la production parce qu'à chaque fois qu'on la taxe là-dessus, à un moment donné, ce n'est plus très intéressant.

1200 Ça prendrait une autre présentation en détail, mais l'effet d'une taxation sur la valeur du minerai plutôt que sur la rente, on fait souvent remarquer que ça a tendance à faire fermer les sites plus vite. Des sites, une fois qu'ils sont ouverts, les compagnies vont arrêter beaucoup plus vite quand ça commence à être moins profitable. Donc, ça fait des sites qui sont moins exploités.

1205 Ça, environnementalement, ce n'est pas très bon parce que vous laissez du minerai qui vaudrait encore la peine d'être ramassé si on ne faisait pas payer cette redevance aux entreprises qui ne correspond pas à la valeur de ce qui est vraiment extrait rendu à ce moment-là.

1210 Et donc, on encourage en général, et la plupart des fiscalités modernes essaient de baser leur fiscalité sur la rente. Le problème que ça pose, c'est qu'il faut que vous évaluiez les coûts de l'entreprise. Et là, vous rentrez dans toute la problématique comptable de dire : Est-ce qu'on a rapporté les bons coûts? Est-ce qu'on est en train de passer les coûts d'une mine à l'autre? C'est tout un univers la fiscalité minière. Mais le Saint-Graal, ce serait de taxer la rente et non pas la valeur du minerai.

1215 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1220 Madame Cyr, vous voulez intervenir ?

LA COMMISSAIRE CYR :

1225

Je voulais poser une question, mais je me rends compte que c'est peut-être un commentaire, mais je vais finir ça avec une question. Vous savez, quand on parle...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1230

Elle va être «bi».

LA COMMISSAIRE CYR :

1235

Non, non, vous allez voir. Je vous ai vu faire à quelques reprises, vous allez voir, ça va être bon. C'est que, vous savez, l'histoire de l'industrie minière au Québec est relativement récente. Une communauté par exemple comme Chibougamau, quand ils voient une entreprise qui a, entre guillemets, les reins plus solides, ça veut dire qu'on pense qu'ils vont être capable de développer la mine, la voie rentable, puis faire un plan de restauration que quand la mine va fermer, ils vont être capable d'avoir les fonds disponibles pour faire la restauration.

1240

Et je pense qu'au Québec, c'est là qu'étaient les demandes qu'on avait, en tout cas dans les communautés comme la nôtre à l'époque, c'était ce qu'on demandait. C'est-à-dire vous venez exploiter une mine chez nous, dans notre région, mais assurez-vous que quand vous allez finir, que la mine va se terminer.

1245

La responsabilité civile ou sociale dans notre *worse* scénario de gestion de risque, je pense que c'est autre chose qu'il faudra regarder. Et je pense que c'est ça qu'il faut qu'on regarde par rapport... et ce que j'aime de la présentation de monsieur, c'est l'élément de longévité dans le temps, jusqu'où on est. Mais souvent, une mine peut être pour 20 ans ou 50 ans, mais la plupart du temps comme on a vu au Québec, les mines qu'on a ne sont pas des durées énormes sauf que quand on reste avec des sites miniers orphelins, je pense que c'est ça la question qu'on doit se poser. Est-ce qu'on est capable de mettre un système qui va faire que quand la mine va finir une exploitation, que ce soit une mine d'uranium ou autre, qu'on puisse avoir les garanties nécessaires pour qu'un minimum... pour qu'il y ait une restauration, pas un minimum, mais une restauration complète du site? Je pense que c'est ça le questionnement de fond.

1250

1255

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1260

Je comprends que c'est une question où il n'y a pas de point d'interrogation au bout.

LA COMMISSAIRE CYR :

1265 Non, mais je trouve intéressante la présentation de monsieur parce que ça amène une
perspective différente. Souvent on se questionne là-dessus parce qu'on dit les déchets de
l'uranium, mais au Québec, il y a beaucoup de communautés dans le Nord, chez nous, on en est,
où on a des mines qui ont opéré pendant un certain nombre d'années, mais quand on parle de
capacité financière des compagnies minières, c'est cet élément-là, je pense qu'il faut regarder.
1270 C'est de s'assurer que dans le temps, quand la mine va fermer, qu'au niveau de la restauration, on
aura les fonds nécessaires pour le faire.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1275 Michèle ?

LA COMMISSAIRE GOYER :

1280 En fait, j'essaie de traduire ce que vous venez de dire en question pour monsieur Gonzales.
- Je ne garantis pas que je vais réussir.

1285 Sur un horizon actuel, on dit, de libération, généralement c'est entre 20 et 50 ans selon le
ministère, selon les bonnes pratiques, selon qu'on a une garantie. Disons 50 ans. C'est quoi le
meilleur outil financier pour avoir la sécurité qu'on aura l'argent pour faire cette sécurisation
pendant 50 ans ?

1290 Je ne parle pas d'après, je ne parle pas de la libération. On ferme la mine, on en a pour 50
ans, ça prend un certain montant. On est-tu mieux de le mettre dans un fonds? On est-tu mieux
de dire, l'État, on laisse à la mine une certaine capacité financière parce que c'est de l'argent
qu'elle peut investir mieux ailleurs, puis l'État prend la relève après 20 ans ?

1295 C'est quoi l'équation idéale de l'ensemble de ces outils économiques pour ne pas nuire à la
compétitivité des entreprises en étant certain d'avoir des garanties financières que ce ne soit pas
l'État qui paie plus qu'il devrait payer ? C'est-à-dire que c'est ben beau d'avoir des redevances,
mais si à l'autre bout on paie plus cher à la fin, la valeur de la redevance perd son sens.

Dans une lecture d'économiste, comment on fait pour trouver l'équation idéale, l'équilibre
entre les différents outils économiques?

1300

M. PATRICK GONZALES :

1305

C'est sûr qu'on s'assoit avec les entreprises pour en discuter avec elles parce qu'ils sont concernés aussi, c'est elles qui amènent les projets, mais sur cet horizon-là, je n'ai pas de problème avec le fonds. Si on parle de 20 à 30 ans, le fonds m'apparaît certainement un outil qu'on peut envisager. J'avais des problèmes avec le fonds quand on parlait de très très larges horizons, mais, 50 ans, je ne vois pas de problèmes avec ça.

1310

Il faut s'asseoir avec l'entreprise. Par contre, ce que je vous évoquais ici, c'est que le donnant/donnant, ça peut être aussi pour l'entreprise de dire «Écoute, le fonds, il va te servir à te libérer potentiellement de tes obligations futures, puis les règles du jeu vont être assez claires dès le départ.» Évidemment avec des *caveat* et potentiellement une réévaluation, puis je ne veux pas faire disparaître le mécanisme de la responsabilité civile. S'il y a des actions criminelles qui sont causées...

1315

Mais c'est sûr que du point de vue des entreprises, un environnement clair dans lequel dans leur rapport financier ils vont pouvoir dire : «Nos obligations, elles s'arrêtent en 2072, puis on a financé, puis on est en loin, puis on a confiance dans la législation du gouvernement du Québec, etc.», ça, ça augmente la valeur des projets. Puis ça, ça amène de l'investissement. C'est bon pour les entreprises.

1320

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1325

Depuis le début de notre enquête, la Commission canadienne de sécurité nucléaire nous a expliqué que ses règles actuelles exigent le dépôt de 100% du coût de la restauration dès le premier jour de l'opération.

M. PATRICK GONZALES :

1330

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1335

Et on réévalue aux cinq ans ce coût. Et ce coût de restauration, monsieur LeClair me corrigera si j'ai mal compris, comprend aussi des garanties pour qu'il y ait un suivi, puis le suivi comme il nous en a parlé, ça couvre des décennies.

Est-ce que je me trompe, Monsieur LeClair, jusque là? Je résume bien votre pensée?

1340

M. JEAN LECLAIR :

Je vais faire une précision. On a une question au point de vue de la garantie au point de vue de la durée de la surveillance. C'était une de vos questions que vous m'avez posée, je ne vous ai pas donné la réponse.

1345

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Vous m'avez dit que c'était long.

1350

M. JEAN LECLAIR :

C'est assez long quand même parce que ça peut être mesuré en décennie, mais...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1355

Il reste à préciser.

M. JEAN LECLAIR :

1360

C'est ça.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1365

D'accord. Disons qu'ils couvrent la garantie, le suivi, pendant un nombre d'années à définir parce que la réponse va venir. Les gens de Québec, du ministère des Ressources naturelles, nous ont dit «Pour l'uranium, on va adopter la même stratégie et s'il y a un problème, l'argent est versé au Québec parce que c'est lui qui s'occupe de la suite.»

1370

Donc, je vous dis ça pour que vous connaissiez la toile de fond sur laquelle je veux poser ma question. C'est qu' au-delà de cette période où là, il existe des garanties qui semblent relativement tangibles, s'il y a un fonds ou une taxe pour un pool qui viserait à faire face à des imprévues, quelle différence d'une part vous faites entre fonds et la taxe avec pool et je voudrais savoir si vous avez étudié un modèle comme celui de l'EPA aux États-Unis, c'est-à-dire le *Super Fund* qui est géré par l'EPA qui lui est une sorte de mutualisation, toutes les entreprises contribuent selon leur niveau de risque et si l'entreprise n'est plus là et que 25 ans après, on découvre une contamination imprévue, ben, c'est la société d'aujourd'hui qui profite de l'argent investi il y a 15, 20 ans pour payer le dégât.

1375

1380 Donc, c'est un fonds qui sert à intervenir pour couvrir les imprévus. Mais pendant la période où les compagnies sont là, pendant la période où il y a des garanties exigibles par règlement, ça, c'est ça qui s'applique. Le *Super Fund*, c'est pour l'après.

1385 Alors, je voudrais comprendre, si vous connaissez le modèle *Super Fund*, dans lequel des deux vous le classez quand vous faisiez référence au schéma du Pembina. C'est-tu un fonds ou un pool avec taxe? Et sur un horizon post-suivi, donc, après la période d'abandon du site, lequel est le plus à même de faire en sorte que la prochaine génération ait moins à payer si jamais il y a un imprévu ?

1390 **M. PATRICK GONZALES :**

Si vous allez sur des très longs horizons, puis vous commencez à dire «On va faire un super fonds», là, ça commence à être... Qu'est-ce qu'ils vont faire avec cet argent-là? Ils vont l'investir dans des bons du trésor? Ils vont l'investir dans d'autres compagnies sur les marchés?

1395 Vous avez dit une phrase, «la société d'après va bénéficier de la société d'aujourd'hui.» C'est là qu'on tombe sur la... c'est la même société, c'est la capacité de taxation de l'État. Quelque part de dire qu'on a figé des fonds là qui vont aller sur les marchés ou qu'on les laisse aux... c'est pas mal *kif-kif* du point de vue économique. Ça ne nous rendra ni plus pauvre, ni plus riche avant. C'est simplement qu'on aura écrit dans le béton des règles qui vont être définies au point de départ.

1400

Une dimension que j'aimerais rappeler, c'est que dès qu'on se rapproche du niveau nucléaire, vous n'avez pas beaucoup de compagnies... c'est-à-dire que le bras de l'État est pesant là-dedans. Si c'est si problématique la dimension de la pollution radioactive dans le domaine de l'uranium, pourquoi ne pas sortir ça des compagnies, juste la dimension qui nous inquiète?

1405

On comprend que la dimension chimique, c'est assez bien géré. Si c'est vraiment si inquiétant que ça, puis c'est si compliqué que ça parce que l'horizon est très long, pourquoi l'État ne rachèterait pas les mines ou les sites de résidus puis les gérer? Les rachèterait pas entre guillemets, forcerait les compagnies à payer pour qu'ils les reprennent ? Ce serait quand même les compagnies qui paieraient, mais que ce serait de la gestion de l'État.

1410

Je ne vois pas de problème avec ça. On pourrait dire aux entreprises : «Regardez, vous êtes une minière, vous êtes ben bons dans l'extraction d'uranium, mais on ne vous fait pas confiance pour gérer le radon, le thorium, puis le radium à long terme. Donc, nos spécialistes au ministère ont décidé que votre projet, ou ç'a été réévalué en cours de route, ça va coûter tant pour gérer ça *ad vitam aeternam* en valeur actualisée ou l'équivalent d'un fonds. On pense qu'il faudrait que vous mettiez tel temps aujourd'hui pour faire fonctionner, puis on va partir une compagnie

1415

1420 publique ou une compagnie de la couronne qui va s'appeler Mine Untel pour l'ex-post, puis c'est nous qui allons le gérer. Vous allez sortir.»

1425 Là, vous avez fait le déclassement, vous avez forcé la compagnie à payer pour ça, puis à priori si vous ne faites pas confiance à vos propres fonctionnaires, ben là, je ne sais plus à qui vous allez faire confiance, mais vous avez l'État qui s'en occupe pour *ad vitam aeternam*. C'est des avenues qui peuvent être explorées.

1430 On n'est pas obligé de toujours laisser ça lié aux entreprises. Moi, je ne vois pas pourquoi on... La seule raison pourquoi on voudrait dire qu'on garde... je ne vois pas pourquoi on dirait qu'une entreprise est responsable après 110 ans. Ce ne serait plus les mêmes personnes qui auraient pris les décisions il y a 110 ans. On est mieux de faire la césure sur un horizon qui a du sens.

1435 Ça implique par contre que lorsqu'on négocie tout ça, on ait des personnes qui savent de quoi ils parlent, puis qui sont capables de bien mesurer ce sur quoi l'État s'engage pour l'avenir. Mais il me semble qu'on évite des problèmes, puis du point de vue des entreprises, c'est certainement plus intéressant.

1440 C'est un peu la chambre d'hôtel. À un moment donné, tu fais ton *check-out*. Il y a quelqu'un qui est prêt à faire le *check-out*, qui est allé voir la chambre, qui a dit : «C'est correct, tu peux partir mon homme.»

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1445 Je vous avoue que je n'ai pas trop compris votre formule. Est-ce que ce serait comme si on disait à une entreprise privée de gérer des barrages, mais en fait, ils nous appartiennent, puis c'est nous qui touchons la rente ? C'est-tu ça que vous évoquez ?

M. PATRICK GONZALES :

1450 Ah. Non, non. Une fois que l'exploitation est terminée, il y a un peu de revenu qui est fait. On se dit : «Là, il y a un site à surveiller et la compagnie va payer aujourd'hui ou va payer pendant 5 ans ou a payé par le passé suffisamment d'argent pour faire fonctionner un organisme paragouvernemental qui va gérer le site.» Et la compagnie n'a plus rien à voir là-dedans.

1455 Ça me paraît quelque chose qui peut être envisagée. C'est un peu comme dans la Commission nucléaire, j'imagine qu'il y a certaines responsabilités qu'ils gardent, qu'ils ne laissent pas aux entreprises. Il y a des dimensions qui sont plus délicates qui peuvent demeurer du domaine public. Toute la dimension n'est pas obligée d'être entre les mains du secteur privé.

1460 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui, Paul-John ?

1465 **LE COMMISSAIRE MURDOCH :**

1470 J'ai une demande de clarification et après ça, deux questions. La première demande de clarification c'est relié à juste avant de prendre notre pause. Il y avait une discussion sur les fonds, puis il me semble qu'il y avait une clarification que les fonds existent, ou les garanties ou les fonds, tout ça, existent pour la question de la restauration. Disons que l'entreprise abandonne le site, la garantie, le fonds est là pour la restauration. Mais ce n'est pas là dans la situation d'un accident trop gros pour l'entreprise et il faut qu'il l'abandonne. Là, il y a le fonds pour la partie restauration, mais pas nécessairement pour couvrir l'aspect de l'accident et c'est là où on a embarqué dans la question d'assurance et tout ça.

1475 C'est juste parce que dans la présentation, une couple de fois j'ai comme compris le concept : Qui va assumer la responsabilité d'un dégât ou un accident attaché un peu au fonds. Alors ça, c'est la première clarification que je voulais, mais je ne sais pas si... Mais je vous laisse diriger qui pourrait clarifier ça mieux.

1480 **M. PATRICK GONZALES :**

Les deux dimensions sont présentes, les deux existent. Elles vont toujours exister. C'est deux fonctions importantes. Il faut restaurer le site, puis potentiellement, il peut y avoir un *act of God*, quelque chose qui ferait un accident, même si le site avait été bien mis en place.

1485 **LA COMMISSAIRE GOYER :**

En fait, il y a trois choses. Il y a la gestion du site pendant... là, il pourrait y avoir un accident, ça tombe dans le domaine de l'assurance.

1490 **M. PATRICK GONZALES :**

Oui.

1495 **LA COMMISSAIRE GOYER :**

Il y a la restauration laquelle nous demande d'avoir une garantie pour pouvoir assurer au cas qu'il y a démotion de le faire. Puis, notre président tout à l'heure amenait la troisième dimension :

1500 Doit-on s'orienter vers une troisième forme de précaution pour gérer un risque hypothétique dans le futur, lequel pourrait amener une mutualisation du risque avec la mutualisation de la dépense?

Ça fait qu'il y a trois choses en fait. Puis on en parle et c'est vrai que des fois, ça amène...

1505 **M. PATRICK GONZALES :**

On peut se mêler.

LA COMMISSAIRE GOYER :

1510 On ne se mêle pas, mais ça amène que ce n'est pas les mêmes outils.

M. PATRICK GONZALES :

Vous avez bien raison.

1515

LA COMMISSAIRE GOYER :

Alors là, je vais laisser les questions à monsieur Murdoch, puis je reviendrai avec les miennes tantôt.

1520

M. PATRICK GONZALES :

D'accord.

1525

LE COMMISSAIRE MURDOCH :

La prochaine question, c'est relié un peu dans la discussion d'avant et un peu aujourd'hui. Il me semble qu'on se fie un peu sur «Ah, l'entreprise est robuste ou a les reins forts - je pense que c'est comme ça qu'on dit - alors, on peut se fier là-dessus un peu.»

1530

Si je le compare à un dossier que j'avais récemment, il y avait une grande préoccupation que...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1535

Je vous signale, Monsieur Murdoch, en fait, il faut dire Maître Murdoch, il est avocat, c'est pour ça que quand il dit «J'ai un dossier», il faut le comprendre. Vous allez mieux interpréter ses propos.

1540 **LE COMMISSAIRE MURDOCH :**

1545 Alors là, je suis tellement nerveux maintenant à cause que ma question n'atteigne pas mon titre. Ma question, c'était dans des ententes, des contrats, des transactions avec une entreprise minière, on attache toujours des clauses à qu'est-ce que l'entreprise minière peut faire avec le projet et les obligations, on n'attache pas nécessairement au promoteur, mais on attache au site. On dit : «Si tu transfères ce projet à une autre entreprise minière, il faut que tu le transfères avec toutes les obligations qui existent entre nous deux.»

1550 Je comprends que dans le contexte réglementaire, c'est un peu plus simple parce que ça s'applique à toutes entreprises minières. Mais quand on se fie au fait qu'une entreprise minière dans l'étude d'impact, que l'entreprise était robuste, quels outils, est-ce que les gouvernements ont des outils pour évaluer suite à une transaction, une vente, un *merger* avec une autre entreprise, une autre transaction avec une multinationale ou quelque chose comme ça, qu'ils font rien pour diminuer justement la capacité qu'ils avaient qui nous ont permis d'avoir tellement de confiance en eux au départ ?

1555 C'était ça la...

1560 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur LeClair?

M. JEAN LECLAIR :

1565 Je ne suis pas le spécialiste dans le domaine, mais dans le transfert d'un permis, il y a tout un processus d'évaluation. Quelqu'un qui a un permis, une compagnie qui a un permis de la CCSN ne peut pas tout simplement le transférer à une autre compagnie; il faut passer à travers le processus, puis il faut que ce soit approuvé au niveau de la Commission pour le transfert de permis.

1570 Ça fait que je ne suis pas l'expert dans le domaine, mais il y a toute une évaluation qui est faite dans le transfert de permis. Il y a des obligations, il ne peut pas tout simplement se dire : «Bon, quelqu'un m'a acheté. À ce moment-là, le permis est à eux, ils peuvent continuer à exploiter.»

1575 Ils n'ont pas le permis d'exploitation, il faut passer à travers le processus d'approbation. Parce que le permis est donné à la compagnie et ce n'est pas transférable sans une autorisation de la Commission.

1580 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce que ça répond à votre question ?

1585 **LE COMMISSAIRE MURDOCH :**

J'avais la même question pour la juridiction du Québec, mais peut-être qu'avant ça, je poserais ma dernière question.

1590 Je comprends dans la présentation où on dit qu'il faut faire attention à la réglementation, ou le fonds ou... C'est la deuxième fois que j'entends «Si c'est trop lourd l'obligation, on n'est plus la juridiction voulue.» Alors peut-être que là, c'est une question plus pour vous, je ne sais pas où diriger cette question-là, mais si vraiment on va prendre cette considération-là, est-ce qu'il ne faut pas évaluer les autres juridictions ?

1595 Parce que si on est une juridiction désirée, il ne faut pas regarder toutes les juridictions à travers le monde qui permet l'uranium, puis voir celui qui est le plus favorable, puis on dit «O.K., on va regarder ses règlements. Ah bon, lui, il n'a presque pas de règlements. Il est plus favorable que nous.» Alors, je me dis, si on va commencer à parler, demander la question : Est-ce qu'on est une juridiction favorable? Ça veut dire qu'il faut évaluer l'autre juridiction et évaluer la valeur
1600 des règlements, des obligations. Si on dit «les obligations qu'on pose sont trop lourdes», sont trop lourdes comparées à qui ? Et je me dis qu'en posant cette question-là, ça demande presque qu'on fasse ce genre d'investigation, non ?

1605 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur LeClair, est-ce que vous vous comparez ou est-ce que quand vous élaborez des garanties, quand vous demandez des garanties, pensez-vous que vous risquez de faire fuir les capitaux à l'étranger vers des juridictions qui ont moins d'exigences ?

1610 **M. JEAN LECLAIR :**

Je dirais plutôt, je pense... si vous me permettez un peu, je pense qu'il manque un peu dans le discours, quand la planification de restauration se fait au début, pas à la fin, du point de départ, tout le développement du site se fait tenant compte du fait qu'il faut restaurer à la fin.

1615 Quand on pense à l'époque quand il n'y avait pas de garantie financière, puis il n'y avait aucun mécanisme, ce qu'on voit, c'est que les pratiques, on déverse où on veut, on trouve... on déverse dans un lac parce qu'on ne pense pas à la restauration à la fin. On exploite et on s'en va.

1620 Par contre, avec un plan de restauration qui est prévu d'avance - mais si vous permettez, je vais juste compléter ce que je dis - le plan de restauration s'assure que l'exploitation se fait en tenant compte de la restauration pour minimiser les impacts, minimiser le besoin de restauration.

1625 Et je veux juste ajouter un autre élément. Ce qu'on regarde de plus en plus aussi, c'est la restauration continue. On n'attend pas la fin du projet pour restaurer le site, puis je pense encore, c'est un élément important pour minimiser les impacts parce que le plus rapide qu'on stabilise la situation, le moins de risque qu'on a à long terme, puis si on parle - moi, je ne suis pas économiste, ça fait que je ne peux pas me prononcer - mais j'ai l'impression que c'est le même effet pour la compagnie parce que quand ils ont finalisé, ils ont fait la restauration, ben, ils savent que c'est fini. «J'ai fait ma partie, je m'en vais, je fais l'autre partie.»

1630 Ça fait que je pense que c'est peut-être un élément qu'on n'a pas tellement discuté du fait de la restauration continue; à mesure que le développement se fait, on ferme, on restaure, puis on remet les conditions dans un état aussi rapidement que possible. Évidemment, on ne peut pas démolir l'usine avant la fin de l'activité, mais on voit quand même à gérer les stériles et gérer les résidus miniers. Il y a des choses qui peuvent être faites de permettre la restauration continue pour minimiser le besoin vers la fin.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1640 C'est vous qui l'exigez cette restauration continue ou c'est la logique de la compagnie pour réduire ses garanties et tout ça ?

M. JEAN LECLAIR :

1645 Ce n'est pas une exigence, ce n'est pas une exigence spécifique, mais on le pousse de plus en plus. Je peux vous dire même un changement qui est assez important, sur la Loi canadienne des évaluations environnementales, on se met dans une situation un peu particulière où la Loi disait que tu ne pouvais pas déclasser, tu ne pouvais pas réaménager un site avant d'avoir fait une évaluation environnementale. Si la compagnie, si tu veux les encourager à... Évidemment s'ils veulent exploiter, il faut faire une évaluation environnementale, ils sont motivés. Parce que tant qu'ils n'ont pas fait l'évaluation environnementale, ils ne peuvent pas exploiter. Par contre, quand on se trouve dans la situation de la restauration, ben, s'il faut que je fasse une évaluation environnementale pour restaurer le site, la restauration du site représente des coûts à l'organisation, là je peux dire : «Bon, je suis pas prêt, il faut que je fasse mon évaluation environnementale. Ça va me prendre au moins 5 ans faire mon étude.»

1655 Il faut toujours faire l'évaluation, ça, il faut le dire. Mais avec les changements qui ont été apportés récemment, ça permet d'avancer la restauration, le déclassement plus rapidement. Ça

1660 nous donne un autre outil pour pouvoir être capable de dire «Bon, finalement, les stériles, c'est le temps de les gérer à long terme, puis on va vous mettre des conditions dans votre permis que vous allez nous établir un plan d'ici 5 ans pour permettre la fermeture des travaux, pour faciliter la restauration et de la compléter selon des échéances raisonnables.»

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1665 Paul-John?

LE COMMISSAIRE MURDOCH :

1670 Oui. Ça a manqué un peu mon dernier point, mais je vais essayer de l'expliquer le plus simple possible. Dans la présentation, on parlait de la question des redevances «et fais attention, n'impose pas des redevances trop élevées parce que si tu fais ça, on est moins compétitif.» Mais là, je demande : Compétitif avec qui? Parce que dans ce cas-là, moi, je dirais à la personne : «Bon, tu vas payer plus, mais ici, tu as une garantie : il n'y aura pas de guerre civile à cause du
1675 gouvernement, à cause de la manière qu'on utilise notre argent, nos ressources. Tu vas être entouré par une population éduquée, tu vas avoir une main-d'œuvre formée. Il va y avoir une infrastructure, un minimum d'infrastructure autour de vous. Oui, peut-être qu'une autre juridiction, c'est 0.5% que vous allez demander de payer, mais il y a rien.» C'est ça que je voulais dire. Si on
1680 fait cette analyse-là, qu'on essaie d'être une juridiction compétitive, il faut regarder les autres avant de juste comparer chiffre à chiffre.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1685 Comme c'est Québec qui impose les redevances, c'est votre ministère qui décide de ça. Est-ce que vous tenez compte de la compétitivité internationale avant de fixer les redevances?

M. ÉRIC BOULAY :

1690 Vous savez, je ne suis pas vraiment un expert en redevances minières. Demain, il y aura des gens qui vont pouvoir vous en parler, sauf que de ce que je sais dans mes analyses qu'on fait lorsqu'on regarde un projet minier ou lorsqu'on veut attirer des investisseurs, ben, nécessairement on essaie de voir un peu qu'est-ce qui peut les attirer ici et on essaie de se faire un beauté dans le fond.

1695 Et effectivement, comme disait monsieur Murdoch, il y a toutes sortes d'éléments qu'on essaie de faire valoir pour attirer justement ou pour faire en sorte que la compagnie va venir investir ici. C'est toujours une question, je dirais, peut-être pas de charme, mais de faire valoir un

peu ses atours ou tous ses attraits pour qu'on puisse au moins essayer de développer des sites miniers.

1700

Mais il y a une multitude d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte, la teneur, tout ce qui est le potentiel minier va jouer aussi dans l'évaluation des coûts et des possibilités de pouvoir extraire du sol le minerai. Donc, oui, ça fait partie, c'est, je dirais, un élément important dans l'investissement minier, mais il y a les redevances, mais il y a une multitude d'autres facteurs qu'il faut tenir en compte, puis ce n'est pas toujours facile de se comparer d'une juridiction à l'autre.

1705

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Merci, monsieur Boulay. Ma collègue... Avez-vous fini, Monsieur Murdoch ? Oui? Madame Cyr?

1710

LA COMMISSAIRE CYR :

Juste une petite chose. Moi ce que je comprends dans la présentation de monsieur Gonzales, c'est qu'il y a un minerai potentiel avec un développement. Il faut regarder les différents coûts qui sont rattachés et après ça, on regarde au final si l'entreprise va être rentable ou pas.

1715

Donc, ils vont comparer autant chez nous qu'ailleurs. Donc, c'est ça l'élément de comparaison par rapport à ce qu'il expliquait, par rapport au côté sexy de notre juridiction ou non. C'est bien le cas dans la présentation ?

1720

M. PATRICK GONZALES :

Ah, bien sûr. Si je peux rajouter sur monsieur, moi, tout ce que je connais en général, les minières sont tout à fait sensibles à ce que vous évoquez. S'il y avait cette course vers le bas qui a été évoquée, le Congo Brazzaville serait le pays le plus riche de la planète et ce n'est pas le cas. Ils ont du minerai à tour de bras, mais il n'y a aucune gouvernance, c'est la guerre civile constamment.

1725

Dans le domaine pétrolier, c'est la même chose. Le Venezuela regorge de pétrole, mais je pense qu'il en sort davantage des États-Unis que du Venezuela. C'est clair que pour les entreprises, et c'est ce que j'ai voulu évoquer ici. Si on veut améliorer ici... je n'ai jamais dit de faire une course pour éliminer les redevances, j'ai dit dans la manière dont on met les redevances et sur quoi on les base, ça, il y a des subtilités là-dessus et ça vous sera expliqué davantage en fiscalité minière, mais je n'ai pas dit d'enlever les redevances. On est bien libre de faire ce qu'on veut là-dessus.

1730

1735

1740

Ce que j'ai évoqué ici, c'est de dire que s'il y a un enjeu, c'est d'avoir les règles les plus claires possibles et les plus stables possibles. Ça, ça a de la valeur et ça, ça va nous amener des entreprises. Mais ça en soi, ça ne veut pas dire de se plier à quatre pattes. On est bien libre de faire les règles environnementales qu'on veut.

1745

Mais si dans les règles environnementales, on peut éviter d'être dans le flou, puis on peut... tout en reconnaissant une responsabilité aux entreprises, de dire aux entreprises : «À un moment donné, comme ça a été évoqué, nous on a assez bien fait nos devoirs, puis on fait notre surveillance. On est assez confiant pour dire que si vous avez fait telle, telle, telle étape, votre responsabilité est finie et le déclassement, c'est possible au Québec», ben, ça, ça rend notre juridiction beaucoup plus attrayante. C'était ça le message qui était envoyé.

1750

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Paul-John?

1755

LE COMMISSAIRE MURDOCH :

C'était juste de pas oublier la question de... monsieur LeClair a répondu : Est-ce qu'on peut évaluer la force économique d'une entreprise qui achète une mine? On voulait poser la même question à madame Côté.

1760

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Non, plutôt au MERN.

1765

LE COMMISSAIRE MURDOCH :

Oui.

1770

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Parce que c'est le MERN qui s'occupe des titres miniers.

1775

M. ÉRIC BOULAY :

Pouvez-vous répéter juste pour être certain que j'ai bien compris? J'ai comme...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Vous vouliez répondre, Madame Côté?

1780

Mme MARTHE CÔTÉ :

Hum?

1785

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Vous vouliez répondre?

1790

Mme MARTHE CÔTÉ :

Non, mais c'est-à-dire que je voulais répondre dans le sens que quand monsieur Murdoch, excusez-moi, habituellement je dis «commissaire», a posé sa question une première fois, c'était vraiment en termes... parce que là, la deuxième question, il dit en termes d'évaluer si la capacité, si la compagnie a la capacité financière d'acheter. Ça, c'est des jeux économiques. O.K. Ça fait que je ne me mêlerai pas là-dedans, d'acheter une compagnie dans ces jeux-là.

1795

Par contre, au niveau de si on regarde lorsqu'il y a un transfert de compagnie, pour ce qui est de nous, au niveau de notre autorisation, je ne parlerai pas du titre minier ou du bail, mais par rapport à notre autorisation en terme environnemental, il faut qu'ils repassent chez nous. Il faut qu'il y ait un nouveau décret pour transférer les obligations pour s'assurer que, un, il va y avoir un respect des obligations.

1800

Donc, si on dit «nouveau décret», ça veut dire que nous, notre ministre fait une recommandation et c'est étudié en comité interministériel où il y a le ministère des Finances, où il y a les ministères, l'agent immobilier. Donc, j'imagine qu'ils doivent s'assurer que quand ils disent : «Oui, on assume», cette vérification est faite. Nous, on regarde par rapport si la compagnie a une existence légale reconnue, donc, qui peut être transférée, mais ensuite, notre ministre fait une recommandation, mais c'est étudié en comité interministériel où tous les ministères sont représentés et peuvent évaluer, je prends entre autres les Finances qui peuvent évaluer si en effet on peut...

1805

1810

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Votre réponse vaut pour le transfert du certificat d'autorisation, mais au MERN pour les permis d'exploitation, est-ce que vous faites une évaluation de la capacité financière? Est-ce que

1815

vous vérifiez comme le dit monsieur LeClair si la compagnie a les reins solides? Et jusqu'où et de quelle manière?

M. ÉRIC BOULAY :

1820

Tout ce que je sais lorsqu'un projet minier tombe, je dirais, entre les mains de notre ministère, c'est que nécessairement, il y a une évaluation du projet.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1825

Voulez-vous vous rapprocher de votre micro, s'il vous plaît?

M. ÉRIC BOULAY :

1830

Dans le fond, ce que je sais de quand un projet minier arrive, je dirais, sur les planches, qu'on voit arriver le projet minier, on le prend d'assez loin, je dirais du début, je dirais peut-être de la mise en valeur même du projet, il avance tranquillement et il y a des gens à l'interne qui s'occupe de voir grandir le projet.

1835

On va analyser le projet minier en tant que tel, est-ce qu'il va être rentable le projet, est-ce que par rapport aux coûts, par rapport à bien des situations... Je ne sais pas par exemple s'ils vont évaluer jusqu'à la solidité financière de la compagnie. Ils vont voir : Est-ce que le projet est rentable en tant que tel? Est-ce que les paramètres qu'ils vont évaluer ou qu'ils vont mettre en place pour démontrer que le projet est rentable tiennent la route?

1840

Par exemple s'il y a un projet, je vais dire ça au hasard, un projet de fer, et puis que ces temps-ci on arriverait avec un projet avec des coûts à 100 \$ la tonne, en partant on dirait : «Si tu regardes un peu les perspectives de prix pour les deux, trois prochaines années, on est autour de 80, c'est clair que ton projet n'est pas rentable.» Il y a une série d'autres facteurs comme ça qui peuvent être pris en compte.

1845

Mais de là à dire qu'on va voir toute la solidité financière de l'entreprise qui est derrière le projet, je ne serais pas prêt à dire qu'on le fait, mais je ne peux pas garantir qu'on ne le fait pas non plus. Si vous voulez, je vais quand même adresser la question aux gens qui s'occupent des projets miniers, mais je vous dirais que ça me surprendrait qu'on irait jusqu'à ce niveau de détail-là.

1850

LA COMMISSAIRE GOYER :

1855

Si j'ai bien compris votre présentation, n'étant pas ni économiste, ni fiscaliste... non, mais ce que je veux dire, dans le sens que ce n'est pas un domaine dans lequel je suis à l'aise, alors, je peux avoir une certaine maladresse à poser mes questions, je vais essayer d'être claire.

1860

Si j'ai bien compris tout à l'heure, c'est que sur des horizons de 20, 30, 40, 50 ans pour des cas où on est capable d'avoir des règles claires et qu'on a des gens suffisamment compétents dans nos instances gouvernementales pour en contrepartie valider ce qui aurait été proposé par une entreprise, parce que ça faisait partie d'une des assertions qui figuraient sur une des planches, il faut avoir des gens en amont dans nos organisations capables d'analyser de façon sérieuse les propositions qu'ils nous font, donc, que le coût proposé aux restaurations par exemple est adéquat, là un fonds ou une garantie financière, c'est un outil intéressant.

1865

M. PATRICK GONZALES :

1870

Hum, hum.

LA COMMISSAIRE GOYER :

1875

La présentation a soulevé en moi une question. Vous montriez côte à côte une restauration de site très coûteuse, puis en contrepartie des fonds ayant été gelés n'ayant pas pu être dépensés dans d'autres types d'activités. Puis ensuite vous avez dit : L'État a quand même un rôle à jouer sur le long terme. Dans le fond - dans mon langage de personne qui ne connaît pas ça - l'État, quand on est rendu dans des horizons de 100 ans, ce n'est pas le type de mutualisation du risque, le seul qui nous reste ?

1880

M. PATRICK GONZALES :

Oui. Oui, oui, c'est vrai.

1885

LA COMMISSAIRE GOYER :

Puis comme c'est un excès de risque qu'on essaie d'évaluer, on prend le pari comme on va à la loterie ou comme on achète une maison en espérant qu'on n'aura pas, je ne sais pas, de l'argile rouge dans les tuyaux, on prend le pari, mais ça se peut qu'il arrive un accident.

1890

Mais sur le plan économique en termes d'efficacité pour une société à dépenser pour toutes les autres facettes de ses besoins, à un certain niveau de risque, on est-tu mieux de prendre la mutualisation par l'État? Je veux dire, c'est quoi le *gap* ?

M. PATRICK GONZALES :

1895

C'est une très belle quelle question que vous posez là. L'État, c'est une superbe institution, qu'on soit de droite ou de gauche. Même aux États-Unis, l'État, ça représente à peu près le quart, ça contrôle à peu près le quart des ressources économiques. Dans les pays scandinaves, ça va jusqu'à la moitié, mais, c'est énorme. Donc, la capacité de l'État est énorme.

1900

Vous avez tout à fait raison qu'en termes d'institution, ça bat toutes les entreprises, ça bat tout. C'est gros. Ça a des désavantages au niveau micro. À un moment donné, c'est très inefficace, on peut parler de bureaucratie, on peut... Les grosses entreprises minières, leur gros avantage, c'est qu'ils sont présentes partout sur la planète.

1905

Lorsque vous avez une énorme exploitation qui revient, si par exemple des sites d'uranium, il en pleuvait au Québec, mais là, peut-être qu'on pourrait se développer une expertise comme ça s'est développé avec Hydro-Québec, mais en général, les entreprises minières, elles vont vraiment partout sur la planète. Donc, c'est plus intéressant d'avoir ça dans le secteur privé parce qu'ils développent une expertise qu'on ne pourrait pas avoir ici, mais, il n'en reste pas moi qu'il ne faut pas négliger le rôle de l'État en termes... du genre prudentiel sur du très long terme.

1910

LA COMMISSAIRE GOYER :

1915

En fait ce que je voulais savoir c'est : Est-ce qu'il y a des études qui ont déjà regardé à quel maximum de capital on doit geler quelque part pour que ce soit rentable pour une société, puis au-delà duquel c'est inefficace pour un certain nombre de générations, mettons dans 50 ans ?

1920

Dans le fond, c'est ça la prospective économique. On juge jusqu'où, puis le reste, ça vaut pas la peine de prendre le risque.

M. PATRICK GONZALES :

1925

Écoutez, ça demanderait plus de réflexion, mais, ma réflexion initiale, puis ça a d'ailleurs été un des premiers réflexes quand j'ai commencé à regarder ça, ça 'a été de regarder ce qui se faisait du côté nucléaire parce qu'on parle du très très long terme, on parle des risques similaires pour l'environnement. Et sur cet horizon-là, l'expérience canadienne dans le domaine nucléaire ou même québécoise parce qu'on a eu des centrales nucléaires, d'ailleurs Gentilly n'est pas démantelée encore, c'est un point de départ. Dans ces industries-là, vous remarquerez que la présence de l'État est très très forte. Et ce n'est pas une surprise. Ce n'est pas un hasard. Je pense que ça va avec la nature de l'activité et la nature de l'horizon qui est en cause. Si ça avait été un horizon très court, on aurait très bien pu fonctionner avec du privé bien encadré.

1930

1935 Sur du très très long, avec la zone de flou qui est en cause, on prend ça sur le bras du public, ça me semble naturel.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1940 Monsieur Fafard, est-ce que vous aviez demandé d'intervenir dans cette thématique?

M. MARC FAFARD :

Oui.

1945 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui? Alors, si vous voulez vous avancer, s'il vous plaît.

1950 **MARC FAFARD :**

Première question, et je dois dire que vous avez passé à travers la plupart de mes questions. On semblait avoir toutes les mêmes questions.

1955 Pour l'exploitation du pétrole, le Canada demande une responsabilité ou met un chiffre de 50 M\$ comme responsabilité civile maximum pour les compagnies qui font de l'extraction. Dans le nucléaire, pour les centrales nucléaires, on a mis à 75 M\$ la responsabilité civile demandée ou maximum, ça dépend comment on le regarde. Pour les mines, ça n'existe pas au Canada, ni au Québec. On se fit sur leur assurance quand la garantie, comme on l'a entendu, couvre les travaux de réhabilitation et un certain niveau de suivi.

1960
1965 Donc, les compagnies minières assurent leur infrastructure; peuvent-elles assurer la responsabilité civile pour des accidents ou des catastrophes? Puis, c'est un peu le... ce n'est pas la question que je pose, mais je soulève ça. Donc, le gouvernement devrait-il ou les gouvernements devraient-ils connaître qu'est-ce que les compagnies ont comme assurances?

1970 Parce que si on regarde le cas de Mount Polley par exemple, on voit que le coût va s'élever à peu près à 1 G\$ selon les estimés récents avec les connaissances de la caractérisation qu'on a tout de suite.

Donc, pour le gouvernement, est-ce que c'est un risque un peu comme la chambre d'hôtel? Lorsqu'on donne un dépôt de 100 \$, ben, si les dommages une fois de temps en temps sont plus

1975

que 100 \$, l'hôtel l'accepte et vit avec. Donc, est-ce qu'on devrait aller voir qu'est-ce que les compagnies ont comme assurances? Est-ce que ça nous éclairerait ou est-ce que ça nous rassurerait? Parce que ça ne semble pas être le cas tout de suite.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1980

Si votre question, c'est de dire : Est-ce que le gouvernement devrait, je ne sais pas...

M. MARC FAFARD :

Ben, selon notre... et la question, je la pose...

1985

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Ah, vous la posez à l'économiste ?

M. MARC FAFARD :

1990

Oui. Est-ce que monsieur croit que le gouvernement devrait être au fait de ça ou être dans le noir de ce côté-là ?

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1995

D'accord. De ce point de vue-là, d'accord. Je pensais que vous vouliez l'adresser...

M. MARC FAFARD :

2000

Non, pas au gouvernement parce qu'on l'a entendu déjà.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2005

Monsieur Gonzales?

M. PATRICK GONZALES :

2010

J'ai fait mention à quelques reprises que je pense que si on s'embarque dans ce genre d'entreprise-là, on a besoin d'expertise, oui. Et je n'ai pas de mal à reprendre l'analogie de la chambre d'hôtel. La chambre d'hôtel, c'est clair qu'on fait payer au client les savonnettes parce qu'on sait que les savonnettes vont disparaître.

2015

Il y a d'autres choses, il y a des accidents qui arrivent moins souvent, puis qui passent dans les frais généraux. Ça fait qu'à savoir si... en général la logique, ce serait de dire qu'il faut faire payer au client à peu près tous les coûts qu'on va subir. Ceux qu'on sait, qui sont de l'ordre des savonnettes, on les fait payer. Ceux qui sont plutôt de l'ordre des accidents, ben là, ça dépend comment on gère son hôtel.

2020

Mais pour ce qui est de l'expertise, oui. Si vous voulez avoir du succès dans l'hôtellerie, vous avez besoin d'être un bon hôtelier. Et donc, ça, ça prend une expertise. Il faut avoir une bonne idée de quels sont les coûts en cause pour ajuster les redevances en cause. Si on fonctionne sur du système d'assurance, que ce soit de l'assurance explicitement payée qu'on demande aux entreprises de prendre ou que ce soit sur le principe que c'est l'État qui va s'arranger avec ça, mais si c'est l'État qui va s'arranger avec ça éventuellement dans l'avenir en disant que «l'État est gros», il faut quand même que l'État se dise : «Dans mes redevances, moi, je dois prendre en compte que peut-être je vais avoir ces frais-là à payer plus tard.»

2025

2030

Et pour faire ce genre de calcul-là, je l'avais mentionné, je ne suis pas en train de résoudre tous les problèmes ici, il faut au point de départ avoir une bonne idée des coûts qui sont en cause et ça, on revient à la question de l'expertise.

2035

Donc ça, je ne pense pas qu'on puisse faire l'économie de ça. Si on n'était pas très préoccupé par les accidents qui pourraient arriver, on dirait : «Écoutez, la responsabilité civile va fonctionner», puis on ne s'en préoccuperait pas. Si on fait un BAPE là-dessus, si on fait des évaluations mentales stratégiques, c'est parce qu'il y a beaucoup de choses qui nous préoccupent, puis éventuellement ça va nous prendre de l'expertise au gouvernement pour surveiller nos affaires parce que sinon, on ne pourra pas mettre une réglementation intelligente en place.

2040

Et si c'est vraiment trop compliqué, on fera comme avec l'industrie du nucléaire, on se fera une société de la couronne et ils géreront ça.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2045

Je voudrais comprendre une petite nuance ici. La redevance, c'est au fond le profit que retire l'État de l'exploitation de ses ressources?

M. PATRICK GONZALES :

2050

C'est ça.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2055 Et le risque comme vous venez de le définir, c'est une sorte de coût. Le gouvernement essaie de le mutualiser en quelque sorte en se disant : « Toutes les mines vont me donner un montant que je dois trouver. »

M. PATRICK GONZALES :

2060 C'est ça.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2065 Donc, c'est quelque chose qui s'ajoute à la redevance?

M. PATRICK GONZALES :

2070 Absolument. Les coûts devraient être... oui, absolument. Les coûts, les risques d'accident, etc., ça doit être compté au chapitre des coûts. La partie redevance en général, la rente minière quand on y fait référence, c'est vraiment le côté koweïtien. Dans les cours d'économie, on enseigne ça de la manière suivante. Prenez le pétrole des sables bitumineux, ça doit leur coûter 70 \$ le baril à sortir, ça coûte 2 \$ à sortir en Arabie Saoudite.

2075 Je peux vous dire que c'est profitable l'industrie pétrolière en Arabie Saoudite parce que la différence entre les deux, entre le 70 \$ et le 2\$, c'est ça la rente pétrolière. Ce 68 \$ là-bas, c'est de l'argent facile et c'est ça qu'on va dire qui est vraiment la rente minière.

2080 Quand vous avez du pétrole qui sort à 70 \$, puis que vous vendez à 72 \$, la rente n'est pas forte. Si vous vendez à 100 \$ ou à 120 \$, là, la rente augmente. C'est vraiment la facilité, la différence entre le prix et le coût. Dans le domaine minier, c'est assez fondamental et il faut aller travailler là-dessus. C'est cette différence excessive qu'on considère qui appartient au pays entre guillemets parce que c'est le site qui permet ça. O.K.

2085 Mais ce n'est pas parce qu'on sort de l'or ici que c'est de l'or qui a tellement de valeur. Si vous avez de l'or que vous vendez 1 000 \$, mais qui vous en coûte 950 \$ à sortir, j'avais vu, je pense que Osisko, c'était de l'ordre de 400 \$ que ça sortait, bon, à 400 \$ à 1 000 \$, la rente est forte. Mais quand l'or est à 500 \$, puis ça coûtait 400 \$ ou 450 \$ le sortir, ce n'était pas très très... ce n'était pas une rente très très très élevée.

2090

Et donc, l'État doit être attentif à cette dimension-là, de ne pas confondre avec la valeur du minerai. C'est deux choses. La valeur du minerai, c'est une fois qu'il est rendu sur les marchés. Mais ça, c'est des subtilités de fiscalité minière parce que si vous travaillez sur la valeur du minerai, ça fait des distorsions qui peuvent être délétères sur l'environnement.

2095

L'effet, c'est que souvent les mines ferment trop tôt. Ouvrir une mine trop tôt, ça peut être mauvais, mais la fermer trop tôt aussi ça peut être mauvais en ce sens qu'on va aller plus tard exploiter un nouveau site alors que ce site-là aurait été encore bon s'il y avait eu une fiscalité plus appropriée.

2100

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Votre deuxième question, s'il vous plaît?

2105

M. MARC FAFARD :

Je crois que je n'ai pas tout à fait été bien compris. Ma question portait sur l'hôtelier, il connaît son assurance. Il l'achète, il la paie lui-même, il s'achète une police d'assurance. Mais présentement au Québec ou au Canada, on ne connaît pas l'assurance que la minière, qu'est-ce que l'assurance de la minière couvre.

2110

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Au fond ce que vous dites...

2115

M. MARC FAFARD :

Est-ce qu'on devrait mieux connaître la police d'assurance ou savoir qu'est-ce qui est assuré par l'assureur de ce site minier? Parce que c'est une compagnie en particulier. L'hôtelier, lui, il prend le risque une fois de temps en temps, il va avoir quelqu'un qui va briser pour plus que 100 \$. Il prend un dépôt de 100 \$, puis il juge que c'est correct.

2120

Mais l'assureur, le gouvernement du Québec, ni la Commission de la sûreté nucléaire connaissent la police ou les détails de la police d'assurance de l'opérateur minier ou de la compagnie qui opère à la mine.

2125

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Vous ce que vous voulez dire, c'est l'assurance risque, pas l'assurance pour les actifs, la mine, les bâtisses.

2130

M. MARC FAFARD :

2135 Ben, ça fait toute partie d'une police d'assurance qui appartient à la compagnie minière. Il y a des volets dans la police, mais ce qu'on a entendu cet après-midi et hier...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2140 Mais là, c'est des responsabilités extérieures s'il y a des accidents.

M. MARC FAFARD :

2145 Oui. Est-ce que c'est couvert? Est-ce qu'il y a quelque chose? Donc, est-ce qu'on connaît, puisqu'on ne connaît pas la police d'assurance, on le découvre lorsqu'il arrive un accident, on voit que la compagnie n'a pas les assurances pour couvrir.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2150 La CCSN vous a répondu clairement. Ça c'est l'affaire de la compagnie, c'est eux autres qui gèrent.

M. MARC FAFARD :

2155 Exact, puis le gouvernement du Québec a dit la même chose. Donc, ma question...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Est-ce qu'ils devraient...

2160 **M. MARC FAFARD :**

Mieux connaître...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2165 J'ai compris que lui disait, monsieur Gonzales disait que c'était un coût et ça appartient à la compagnie de décider comment elle le gère. Soit elle l'assume directement ou par une compagnie d'assurance.

2170

M. MARC FAFARD :

Il a dit que le risque est un coût pour le gouvernement.

2175

M. PATRICK GONZALES :

Ah! Attention. Un coût est un coût. Qui le paye? C'est une autre histoire, mais c'est clairement un coût. Les risques d'accident, qu'ils soient payés par le gouvernement ou par les compagnies, c'est un coût. Maintenant si votre question, c'est à savoir : Est-ce que le gouvernement a intérêt à savoir le plus d'informations possibles? La réponse, c'est naturellement oui. Mieux on est informé, mieux on va prendre des bonnes décisions.

2180

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

J'ai compris aussi que sa question voulait dire, vous me corrigerez si ce n'est pas ça : Est-ce que ce ne serait pas une plus grande sécurité pour l'État d'exiger disons une police de responsabilité civile minimale proportionnelle au risque?

2185

Est-ce que c'est ce que...

2190

M. MARC FAFARD :

C'est un peu ça. Au Lac Mégantic, on s'est aperçu que la compagnie avait une assurance pour 7 M\$. Tu sais, on pensait qu'ils étaient assurés pour 25, 50, 500, on ne le savait pas.

2195

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Oui, oui. Au fond, la question, c'est : Est-ce que ce serait prudent pour le gouvernement d'exiger une couverture d'assurance minimale ?

2200

M. PATRICK GONZALES :

Il me semble, oui. Ça ne vous paraît pas logique?

2205

LA COMMISSAIRE GOYER :

On ne sait pas, c'est ça.

2210 **M. PATRICK GONZALES :**

Oui. J'ai tendance à penser que oui, le bon sens irait dans ce sens-là. Si vous faites venir quelqu'un chez vous, vous voulez vous assurer effectivement l'essence des garanties, j'ai mentionné... en tout cas, c'était le cas de Cameco. Ils avaient des obligations et les satisfaisaient. Je vous ai montré la manière dont ils les satisfaisaient.

2215

Maintenant, je ne suis pas un spécialiste, les fonctionnaires pourraient certainement mieux répondre à cette question-là, mais je serais surpris qu'on se fie à la bonne parole des gens. On doit, j'imagine, demander qu'ils aient une certaine solvabilité. Je présume.

2220

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Alors, la deuxième question?

2225 **M. MARC FAFARD :**

Vous avez dit que l'expertise pour assurer le suivi et surtout à l'étape initiale d'approbation, était primordiale pour accepter un bon projet, rejeter les mauvais. Dans le système présentement au Québec, on évalue à partir d'étude d'impact, à partir du Bureau d'audiences publiques en environnement, à partir des discussions avec les ministères, soit l'environnement, on fait une immense évaluation. Ensuite, ça devient des recommandations, puis on transfère ça au politique qui lui prend une décision basée sur, comme vous disiez, le gouvernement en place, la pression des citoyens, des instances publiques, des chambres de commerce, de ci, de ça.

2230

Donc, on met de côté un peu la partie évaluation, bon sens technique si on veut pour tomber dans une démarche politique un peu moins informée, qui est plus... je ne sais pas quel terme utiliser, plus spontanée, plus émotionnelle, plus temporaire.

2235

Que pensez-vous de ce système-là? Est-ce que ça vient un peu démolir le côté qu'il faut avoir toutes les connaissances, puis les expertises? Est-ce qu'on vient comme tout jeter ça de côté, puis on va à la roulette russe par rapport à un bon projet ou un mauvais projet, on le découvrira plus tard lorsqu'il sera le temps de payer pour les citoyens du Québec ?

2240

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Vous vous demandez en somme si le politique est capable de gérer ça ou si ce serait mieux une structure administrative avec des règles précises ?

2245

M. MARC FAFARD :

2250

Exact, si ça restait... si l'évaluation deviendrait...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2255

La question est claire, je vais la poser.

M. PATRICK GONZALES :

2260

Je veux bien répondre, mais en disant que c'est une question de philosophie politique. Alors, Monsieur, vous contrastez une technocratie versus une démocratie. Moi, j'ai confiance en la démocratie, mais c'est une confiance, c'est de l'ordre de la philosophie politique.

2265

Alors, on peut préférer une technocratie, on peut préférer toutes sortes de systèmes, mais... Je n'ai pas d'avis d'expert là-dessus. Tout ce que je pourrais mettre, c'est mettre des mots sur des opinions qui ont toutes valables.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2270

D'accord. Vous avez votre réponse. Ça va? Autre question des collègues? Du côté du CCEBJ ? Ça va? Alors, on va prendre une pause de 15 minutes et puis on va revenir avec notre prochaine conférencière. Merci, Monsieur Gonzales.

2275

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2280

CONFÉRENCE

JOSÉE MÉTHOT

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2285

Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, on repart. Notre deuxième conférencière ce soir est madame Josée Méthot, présidente directrice générale -

j'espère que je ne me suis pas trompé - de l'Association minière du Québec. Sa présentation porte sur les retombées économiques de l'exploitation minière.

2290

Ingénieure depuis plus de 25 ans, madame Méthot est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat en génie chimique à l'Université McGill.

2295

Depuis près de 20 ans, elle a occupé des postes de haute direction de plusieurs organisations sans but lucratif, au municipal, notamment auprès du Centre d'excellence de Montréal, en réhabilitation des sites chez Réseau Environnement. Voilà.

2300

Alors, à titre indicatif, je crois qu'elle pourra nous présenter l'Association minière elle-même, je vais lui laisser cette tâche qui sera sûrement agréable pour elle.

Alors, Madame Méthot, bienvenue. Vous voulez nous présenter la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît ?

2305

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2310

Oui, certainement. Bonsoir. Alors, je suis accompagnée de monsieur Mathieu Saint-Amant qui est directeur-adjoint aux communications et affaires publiques à l'Association minière du Québec. J'ai également avec moi, derrière moi, monsieur André Lavoie qui est directeur des communications et des affaires publiques.

2315

Alors, avant de commencer, je voudrais d'abord vous remercier de nous avoir invités à venir présenter les retombées économiques de l'exploitation minière au Québec bien qu'évidemment, il n'y a pas encore de mine d'uranium en exploitation au Québec.

2320

L'Association minière du Québec souhaite contribuer et collaborer aux travaux du BAPE afin d'assurer et de favoriser un développement des ressources minières viables, qu'il s'agisse de l'uranium ou de tout autre ressource, dans le but que notre industrie continue à contribuer à l'essor économique du Québec, de toutes les régions du Québec et au maintien, voire le développement d'emplois de qualité à long terme et ce, dans le respect de l'environnement et de la population.

2325

L'Association déplore tout de même que le but de cette commission porte sur l'avenir de la filière uranifère au Québec plutôt que sur le comment la mettre en valeur et/ou comment la développer.

Ce soir, dans ma présentation, comme nous l'avons dit à la Commission mardi, je prendrai quelques minutes, Monsieur le président, oui, pour présenter l'Association minière du Québec,

2330 présenter notre organisation. Je ferai un bref survol des mines actives et des projets en développement minier. Évidemment je ne parlerai pas d'explorations minières sachant qu'il y aura une présentation à cet effet-là au niveau des retombées économiques de l'exploration. Je crois bien qu'à cette fin, c'est demain.

2335 Ensuite, je vais entreprendre de vous présenter les chiffres importants, les chiffres que nous considérons qui sont importants à retenir qui composent la contribution de l'industrie minière à l'économie du Québec.

2340 Je parlerai des investissements miniers et de leur évolution dans le temps. Pour ce qui est des retombées potentielles de l'exploitation de cette filière, donc, de la filière uranifère au Québec, compte tenu qu'il n'y a pas de mine d'uranium encore au Québec, nous trouvons quand même important de vous donner quand même un bref aperçu de ses retombées en Saskatchewan dont la production représente près de 15% de la production mondiale en uranium.

2345 Évidemment, on ne peut pas vraiment passer sous silence les retombées potentielles du seul que je dirais, le seul projet le plus avancé au Québec, nommément celui de Strateco. Je vais donc faire un petit survol de ses retombées économiques de ce projet.

Et avant de conclure, outre les retombées économiques chiffrées, je vais démontrer que la filière minérale est structurante pour tout le Québec.

2350 Pour revenir sur l'Association minière, alors, l'Association minière du Québec a été fondée en 1936 par un souci de l'industrie d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs dans les mines, ce que nous faisons et ce que nous avons fait et que nous continuons de faire de façon continue depuis la création.

2355 Nos membres regroupent les exploitants miniers, les installations de traitement, d'affinage et de manutention de minerai, des entrepreneurs miniers, des explorateurs proprement dit, mais également des projets, des compagnies qui ont des projets en développement minier au Québec. En novembre 2013, nous avons élargi notre membership pour également inclure les institutions et les organismes sans but lucratif du secteur ainsi que les fournisseurs de biens et de services.

2360 La mission de l'Association minière est de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minérale québécoise responsable, engagée et innovante. Notre vision est que l'association assume son rôle de leader, de référence incontournable d'une industrie minérale québécoise responsable, innovante et compétitive dans une perspective de développement durable.

2365

2370 Faire partie de l'Association minière, c'est être respectueux, être transparent, être responsable et c'est favoriser le travail d'équipe. Et en droite ligne avec ces valeurs, le conseil de l'Association minière du Québec a décidé de façon unanime lors de sa dernière réunion au mois de juin de prendre en charge au Québec l'initiative de l'Association minière du Canada qui est l'initiative vers le développement minier durable qui, selon nous, envoie maintenant un message clair de l'engagement de notre industrie envers le développement durable.

2375 On compte actuellement 18 mines actives de minéraux métalliques au Québec et comme il est bien connu, nos minerais prédominant sont l'or et le fer. Et on compte 7 mines actives de minerais non métalliques. Ces mines actives sont principalement situées en Abitibi Témiscamingue, sur la Côte-Nord et dans le Nord du Québec.

2380 Ça semble peut-être un grand nombre, 25 mines au Québec, mais il faut savoir que ces mines n'occupent que 0.03% de la superficie du territoire du Québec. On compte également plus d'une trentaine de projets miniers rendus à différents stades de développement et on vous présente ici sur l'acétate les 10 projets les plus importants qui représentent des investissements à eux seuls qui s'élèvent à 36 G\$.

2385 Maintenant, pour parler de retombées économiques proprement dites. La filière minière du Québec, c'est 45 000 emplois directs et indirects dont plusieurs sont occupés par des membres des Premières Nations. On parle d'emplois de qualité et très bien rémunérés. C'est un important réseau de 3 800 fournisseurs répartis au Québec et évidemment principalement dans les grands centres dont près de la moitié sont situés à Montréal. En 2013, dans le seul secteur de l'exploitation minière, on a versé près de 1.7 G\$ en salaire.

2390 En 2013, les investissements miniers comprenant les dépenses d'exploration, de mise en valeur et d'aménagement des complexes miniers se sont élevées à 3.25 G\$. J'y reviendrai évidemment plus tard.

2395 Il est important de noter également qu'en moyenne de 2010 à 2012, les sociétés minières ont versé 1 G\$ par année aux différentes paliers de gouvernement dont 10 M\$ par année au seul gouvernement du Québec, que ce soit en redevances, donc, en impôt minier, en impôt sur les revenus des sociétés, en impôt sur la masse salariale, en contribution à la CSST et évidemment dans ce chiffre-là, on ne compte pas tous les autres frais qui s'ajoutent quand on est en exploitation.

2400 Et on compte également plus de 40 M\$ par année en versement au niveau régional, municipal, en taxes scolaires, municipales ou autres.

2405

2410

On a souvent dit qu'il se faisait peu de transformation métallique au Québec. Bien, une étude publiée en février 2013 par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain nous a présenté une toute autre réalité puisqu'on compte au Québec 56 entreprises actives en première transformation et 2 145 entreprises en deuxième transformation qui représentaient en 2012 approximativement 6% du PIB manufacturier du Québec.

2415

Les première et deuxième transformations procurent plus de 75 000 emplois directs et indirects au Québec. Quant à la troisième transformation, ce qu'il faut savoir, c'est que ces entreprises sont des clients de la seconde transformation et qu'ils sont répartis dans une multitude de secteurs industriels, donc, des matériaux de transport et toutes sortes d'équipement.

2420

Somme toute, la contribution des ressources naturelles au produit intérieur brut québécois représentait en 2013 31.3 G\$, soit 10% de l'économie québécoise, dont le tiers, on parle de 10.3 G\$, était attribuable au seul domaine minier représentant ainsi 3.3% du PIB québécois.

2425

Si on revient maintenant sur les investissements miniers, on a parlé plus tôt de compétitivité du Québec, mais sachez qu'il faut souligner que le Québec doit rebâtir la confiance des investisseurs. En effet, selon l'étude de l'Institut Fraser de l'hiver dernier, le Québec est passé au cours des quatre dernières années du 1^e rang au 21^e rang des meilleurs endroits où investir dans le monde. On attribue notamment ce résultat à toute l'incertitude qui a été créée autour des discussions sur la révision ou les modifications législatives au Québec et évidemment sur le débat sur l'augmentation des redevances minières.

2430

On vous présente à l'écran la courbe des investissements miniers des 10 dernières années. Il est important de noter qu'en 2013, on est passé... en 2012, on était à 5 G\$ en investissement et on est passé en 2013 à 3.25 G\$. Il s'agit, comme vous pouvez le constater en regardant l'écran de la première baisse des investissements en 10 ans. On prévoit quand même une stabilité pour 2014. Les investissements en exploration quant à eux ont subi une baisse de 28% par rapport à 2012. C'est assez inquiétant, je vous dirais que c'est très inquiétant, parce qu'il est clair que sans exploration, on ne trouvera pas la mine de demain.

2435

Sur cette diapo, nous présentons la distribution de l'investissement minier par région administrative tout simplement pour démontrer ce que les investissements miniers peuvent représenter pour les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord du Québec.

2440

Comme il n'y a pas encore de mine d'uranium en exploitation au Québec, nous considérons important à titre comparatif d'exposer ce que ce secteur représente à titre de retombées économiques pour la Saskatchewan. Ainsi, la filière uranifère de la Saskatchewan représente 12 750 emplois directs et indirects dont 4 250 emplois directs occupés à 45% par des Autochtones.

2445

2450 On parle de plus de 1 G\$ en achat de biens et de services, de 379 M\$ en salaires et avantages sociaux au niveau des sociétés minières directement et de 227 M\$ au niveau des entrepreneurs miniers. En 2012, cette filière représentait également 167 M\$ en versement au gouvernement de la Saskatchewan. En 2013, il s'y est dépensé 636 M\$ en investissements miniers portant à 4.1 G\$ les investissements au cours de 10 dernières années. Alors, il s'agit de retombées intéressantes et la population et la province de la Saskatchewan en profite.

2455 Pour ce qui est des retombées de l'exploitation uranifère au Québec, on ne peut pas vraiment en parler puisqu'on le sait, il n'y a pas de mine en exploitation présentement. Par ailleurs, on comprend bien que l'incertitude actuelle a retardé, voire arrêté les investissements dans le développement de cette filière. Tout de même, nous croyons important de souligner les retombées économiques projetées par la société minière Strateco qui a le projet le plus avancé en cette matière au Québec.

2460 On le sait, c'est un projet qui est au stade d'exploration avancée. On prévoyait dans ce cas une vie de mine de 7 ans, 180 emplois pendant la construction et plus de 330 emplois pendant l'exploitation pour des investissements miniers de 342 M\$.

2465 La filière minérale est une chaîne de valeur structurante pour tout le Québec. L'industrie minière est à la base de systèmes d'innovation en région. Pour les régions minières, c'est simple, c'est le principal moteur de développement économique. Elle est à la base d'une industrie du savoir où on y fait de belles avancées technologiques et des percées commerciales. Ces entreprises sont maintenant en mesure d'exporter leurs technologies dans le monde entier.

2470 Elle est aussi à la base de centres de recherche et de formation de qualité au niveau professionnel, collégial et universitaire. On compte 20 chaires de recherche et 6 consortiums de recherche reliés au secteur de la filière minérale au Québec.

2475 On gagne à pouvoir compter sur une activité minière forte. Notre expertise est désormais reconnue partout dans le monde et évidemment on doit en être fier. Pour les Premières Nations, la filière minérale représente des emplois de qualité et des postes qualifiés, des contrats de fourniture de biens et de services, des initiatives de formation et d'éducation et d'ailleurs, elles font déjà parties de la filière puisqu'il y a au sein des Premières Nations des entreprises partenaires et des compagnies d'exploration déjà en opération.

2485 On gagne à pouvoir compter sur une activité minière forte parce que ce sont des emplois de qualité et bien rémunérés qui contribuent d'abord directement au pouvoir d'achat local et régional. Au niveau régional, elle contribue également aux programmes sociaux et aux infrastructures locales. Par ailleurs dans certains cas, les sociétés minières signent des ententes avec les

communautés sur divers aspects notamment pour soutenir le développement économique locale, voire même l'après mine.

2490 Il faut savoir également que des dons sont aussi faits à des organismes locaux selon grosso modo la répartition qui est présentée ici à l'écran, donc, 31% en sport et loisir, 14% en éducation, en formation, 12% en culture, 12% en intervention relative à la famille et la jeunesse et d'autres pour compléter finalement le 100%.

2495 En guise de conclusion, on le voit notamment avec l'expérience en Saskatchewan qu'il est possible de bien exploiter la filière uranifère au Canada. D'ailleurs, on note un taux d'appui de 79% envers cette filière en Saskatchewan. Si la Saskatchewan peut le faire et peut bien le faire, pourquoi pas le Québec?

2500 Comme pour toute exploitation minière, il n'y a aucune place à l'improvisation, tout est très très bien encadré. La question qu'il faut se poser ce soir est la suivante : Est-ce que le Québec a les moyens de se priver des retombées économiques liées à la filière uranifère si c'est fait dans le respect des gens et de l'environnement et dans une perspective de développement durable?

2505 Je suis convaincue que ça le sera puisque l'acceptabilité sociale est une des grandes priorités de l'industrie minière au Québec et leurs derniers projets développés en sont vraiment bien la preuve. Les sociétés minières cherchent sans cesse à établir un dialogue ouvert et transparent avec les communautés et à comprendre leurs préoccupations pour les intégrer à leurs projets. L'objectif est d'établir une relation gagnant-gagnant. Et en ce sens, la population québécoise appuie le développement minéral si on se fie aux résultats d'un récent sondage mené
2510 par l'Association minière du Canada dans lequel on constate que 73% des Québécois sont favorables ou très favorables aux sociétés minières qui ont des activités au pays.

2515 En terminant, il est évident que le développement minier est extrêmement structurant pour la prospérité socioéconomique du Québec et nous sommes convaincus que la filière uranifère pourrait contribuer à solidifier cette place importante de notre secteur dans le tissu industriel québécois. Autrement dit, si le Québec devient producteur d'uranium, il y aura un effet d'entraînement sur le développement minier et économique du Québec, notamment avec la réalisation de découvertes subséquentes en uranium, mais aussi dans d'autres métaux générant ainsi de nouvelles mines et assurant la continuité de la filière et des retombées économiques pour
2520 le Québec. Merci.

2525

PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2530

Merci, Madame Méthot. Mes collègues veulent passer à la période de questions. Michèle?

LA COMMISSAIRE GOYER :

2535

Oui, merci. Écoutez, votre exposé est tellement clair que c'est difficile d'y trouver des questions. Ça va être probablement plus des questions de précision ou de détails.

2540

Tout à l'heure vous avez parlé d'investissements miniers globaux. Je voulais savoir si le montant que vous signaliez là était un montant de dépenses directes ou de l'ensemble des dépenses indirectes que ça amène dans la communauté. Quand vous dites : «L'investissement minier d'une année dans une région au total au Québec, c'était 500 M\$» ou je ne me souviens pas le chiffre.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2545

Les investissements miniers annuels que je disais qui étaient à 3.25 G\$ comprennent les dépenses d'exploration, les dépenses d'aménagement du site minier, de développement. C'est les dépenses en capital.

LA COMMISSAIRE GOYER :

2550

C'est ça, dépenses intrinsèques des compagnies.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2555

En capital.

LA COMMISSAIRE GOYER :

2560

D'accord. C'est juste une précision parce que...

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Ce n'est pas les dépenses d'opération de la mine par exemple.

2565 **LA COMMISSAIRE GOYER :**

Et ce n'est pas les retombées indirectes dans le milieu.

2570 **Mme JOSÉE MÉTHOT :**

Non, c'est ça.

LA COMMISSAIRE GOYER :

2575 Vous avez aussi parlé que les différents mécanismes de partage du bénéfice avec les communautés, ça pouvait se faire sous la forme d'entente de type ERA et vous avez dit : «On peut même faire des activités qui sont en prévision de l'après mine.»

2580 Ça, c'est une question qui a été beaucoup soulevée hier, la capacité des communautés de survivre après la fermeture d'une mine. Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2585 En fait, effectivement que la compagnie OSISKO avait développé le fonds OSISKO justement pour aider la communauté de Malartic pour l'après mine. Alors, on a des exemples comme ça de différentes, je dirais, il y a différentes façons que les sociétés minières vont essayer d'aider les communautés et dans ce cas-là, il y a un fonds qui a été mis en place.

2590 Il y a plusieurs autres initiatives, je dirais, mais celle-là, ça fait partie... c'est un cas où on a pensé à l'après mine et on a mis en place un fonds pour aider le développement de compagnies, des *spin-off*, pour qu'après la mine, on ait une continuité d'entreprises développées régionalement.

LA COMMISSAIRE GOYER :

2595 Et dans un cas comme celui-là - Est-ce qu'il y en a qu'un au Québec? Est-ce qu'il y en a d'autres? Et dans un cas comme celui-là, est-ce que c'est une gestion participative du développement de l'avenir? Qui participe à ces orientations-là pour dire : On prépare l'avenir? Est-ce que c'est la minière? Comment la population locale est impliquée?

2600

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Il faudrait que je voie le détail des ententes évidemment de chacun. Je sais qu'aussi, il y a une entente similaire dans le cas de Royal Nickel aussi justement pour prévoir l'avenir. Il y a des comités de mis en place.

2605

Alors dans le cas du fonds, à ce que je sache, ce n'est pas seulement la société minière qui fait partie des gestionnaires du fonds. Ils ont mis un comité en place. Mais je n'ai pas tous les détails. Je pourrais les trouver pour vous les donner, mais je ne les ai pas tous avec moi.

2610

LA COMMISSAIRE GOYER :

Puis une dernière question. Au courant de cette semaine et depuis le début de nos travaux, il a été porté à l'attention de la Commission comment c'était important que les entreprises, qu'elles soient uranifères ou pas, travaillent très tôt dans un processus de planification avant de développer un projet.

2615

On n'est pas sans savoir que dans votre association, il y a des entreprises qui sont exemplaires à ce sujet-là, on nous en a fait écho de certaines. Maintenant, c'est «certaines». Qu'est-ce que fait une association comme la vôtre pour habiliter l'ensemble de ses entreprises à développer des pratiques où on travaille tôt en amont, où on travaille tôt à la formation, où on intègre tôt les communautés ?

2620

Est-ce qu'il y a des programmes spécifiques au sein de votre entreprise pour encourager ce type de pratique-là?

2625

Mme JOSÉE MÉTHOT :

En fait, il y a deux choses. Comme dans toute association industrielle, nous travaillons en comité, en collégialité avec nos membres pour développer des approches. Alors en termes d'accessibilité sociale ou de relations avec les communautés, on a un comité qui a été mis sur pied justement pour discuter de difficultés ou comment on devrait s'y prendre où on échange des bonnes pratiques, où on peut justement en échangeant sur les bonnes pratiques dire : «Ben moi, j'ai essayé ça, ça a bien fonctionné. On a des bons résultats.» Et à ce moment-là, on part de là et on peut développer et améliorer cette bonne pratique tout le monde ensemble.

2630

2635

L'autre chose qui est aussi importante que j'ai mentionnée en début de ma présentation, c'est qu'on a pris en charge, l'Association minière du Québec, on a pris en charge l'initiative vers le développement minier durable. Et à l'intérieur de cette initiative-là qui est composée de six

2640 protocoles, et je sais que l'Association minière du Canada en a déjà fait la présentation, alors, je
ne le ferai pas, mais il y a un protocole justement sur les relations avec les communautés où
justement tout le monde vont devoir échanger là-dessus et on va pouvoir mettre des choses en
place et s'assurer que les bonnes pratiques soient bien connues de tous, de tous nos membres
dans ce sens-là.

2645 Alors, il y a ces deux façons-là qu'on peut aider les sociétés minières, tout le monde, à
évoluer tout le monde ensemble si on veut dire ça comme ça, améliorer nos façons de faire de
façon continue.

2650 Et évidemment comme vous le savez, dans le cas de l'initiative vers le développement
minier durable, il y a des vérifications internes qui sont faites, des auto-évaluations dans le
programme, mais également, il y a des audits externes qui sont faites et une transparence quant
au résultat par rapport à chacun des protocoles parce que les résultats des protocoles vont devoir
être rendu publics. Alors, il y a aussi une certaine reddition de comptes.

2655 Alors, on va pouvoir vraiment voir ce qui a été mis en place et comment... On va être en
mesure d'évaluer chaque entreprise, leur approche en matière de relations avec les communautés
par ce programme-là également.

2660 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Joseph ?

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2665 Tout d'abord, Madame Méthot, vous avez fait référence à un sondage auprès de la
population québécoise pour pouvoir déterminer leur appréciation du secteur minier.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2670 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2675 Est-ce que c'est un sondage privé ou de nature publique?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Les résultats du sondagem, s'ils sont publics?

2680

LE COMMISSAIRE ZAYED :

Oui.

2685

Mme JOSÉE MÉTHOT :

On les a souvent rendus publics. Alors, on peut les rendre...

2690

LE COMMISSAIRE ZAYED :

Est-ce que vous pouvez nous déposer une copie ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2695

Oui, certainement. Le sondage appartient à l'Association minière du Canada, mais je vais leur demander, mais normalement il ne devrait pas y avoir d'objection.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2700

D'accord. Vous voulez aller plus loin dans la filière ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2705

Je ne suis pas certaine que je saisis ce que vous voulez dire «aller plus loin», mais évidemment que nous, nous sommes en faveur de l'exploitation minière de l'uranium au Québec, oui.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2710

Ça va, mais jusqu'où ça va ? Avec des transformations de premier niveau? De deuxième niveau? Jusqu'où vous voulez aller? Est-ce que vous avez un horizon autour duquel vous vous dites : «Nous on devrait se limiter à, mettons, l'exploitation»?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2715

Il faut comprendre que le but de nos membres, c'est l'exploitation minière. Ce n'est pas de se lancer dans des transformations ultérieures, première, deuxième, troisième transformation. Alors, oui, il y en a déjà qui font de la première transformation dépendant du minerai en question, donc, notre objectif et la mission de nos membres, c'est d'exploiter des mines.

2720

Alors, on ne sent pas le besoin de se positionner sur la suite, nous, on veut exploiter des mines et on pense que ça peut se faire très bien et on sait que c'est très très bien encadré aussi.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2725

Et qu'est-ce qui explique la baisse des investissements miniers au cours des deux dernières années ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2730

La baisse des investissements miniers ?

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2735

Oui.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2740

Ben, il faut comprendre que, oui, il y a une conjoncture mondiale, on le sait. Il y a eu la baisse des prix sur les marchés, donc, une conjoncture mondiale, mais également pour le Québec ce qu'on s'est rendu compte, c'est que les investissements avaient baissé davantage par rapport à d'autres provinces canadiennes.

2745

Par exemple, évidemment on a vécu tout un contexte qui a été très médiatisé dans les dernières années. On sait très bien qu'il y a eu énormément d'incertitude autour de la continuité de la filière et les investisseurs ont besoin d'avoir une prévisibilité.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2750

Excusez-moi. Continuité de la filière ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2755

Une continuité des opérations minières ici, parce qu'on sait très bien que quand on parle de faire des modifications législatives, quand on parle qu'on veut augmenter les redevances minières, vous en avez parlé tantôt avec le conférencier précédent, on parle de compétitivité de la juridiction, donc, du Québec par rapport à d'autres endroits dans le monde où un investisseur quand il vient pour investir, il va se poser la question, il va évaluer une série de critères pour être en mesure de

2760 décider : Est-ce que je veux investir au Québec ou est-ce que je veux investir ailleurs dans le monde? Parce qu'il y a d'autres juridictions qui peuvent devenir plus intéressantes.

2765 Alors, c'est clair que quand on a un climat d'incertitude et qu'on ne sait pas qu'est-ce que va être la loi, on ne sait pas dans quel encadrement législatif on va se retrouver, on ne sait pas quelles vont être les redevances à payer à l'État, c'est très très difficile pour un investisseur pour avoir une certitude sur la rentabilité de son projet. Alors, l'investisseur va regarder plutôt une juridiction où il est capable de faire la prévision, il est capable de faire son calcul.

2770 Dans ce cas-ci, on a vécu ça en plus d'évidemment la conjoncture mondiale dans le domaine minier.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2775 Vous avez présenté, fait un portrait assez général de la situation de l'exploitation des mines en Saskatchewan. J'avais posé une question à un des conférenciers au cours des derniers jours pour lui demander quel est le salaire moyen d'un travailleur minier dans des mines d'uranium en Saskatchewan. Nous n'avons pas eu encore la réponse, peut-être que vous l'avez puisque vous avez présenté le bilan en Saskatchewan ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2780 En fait, on s'était engagé mardi soir de vous trouver ce chiffre. Je n'ai pas encore toute la réponse à vous donner aujourd'hui. Mais je peux vous dire une chose, après avoir eu une discussion avec mon vis-à-vis de l'Association minière de la Saskatchewan, on me disait que le salaire moyen dans une mine d'uranium ou dans une mine de potasse, c'est la même chose. C'est 2785 la même chose. On n'a peut-être pas le chiffre à vous donner, mais on me dit que c'est la moyenne du marché, c'est la moyenne dans l'industrie.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2790 En fait, bien honnêtement, pour le moment le chiffre ne m'intéressait pas beaucoup, je voulais juste voir s'il y avait un écart entre les travailleurs miniers dans des mines d'uranium et les travailleurs miniers dans d'autres mines.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2795 Ce qu'on me dit, c'est qu'il n'y en a pas.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

2800

D'accord. Je présume aussi que vous avez connaissance un peu des discussions que nous avons depuis le début de cette deuxième phase. Vous avez sûrement entendu la position du porte-parole du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par rapport à l'hésitation du ministère à libérer les minières de leur responsabilité sur un horizon temporel qui d'après notre

2805

compréhension est assez long. Quelle est la position de votre association par rapport à cette attitude du ministère ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

2810

C'est sûr que tantôt, je vous ai parlé d'imprévisibilité ou de prévisibilité. On a besoin, dans le monde minier, on a besoin de savoir où on s'en va, on a besoin de prévisibilité. Maintenant, j'ai appris hier ou avant-hier ce positionnement. Je ne sais pas si c'est un positionnement officiel du ministère à l'effet que dorénavant, on ne veut plus libérer les mines.

2815

Alors moi, je sais que dans la loi actuellement, il y a des critères pour qu'une mine soit libérée. Alors, je crois bien qu'on va respecter la loi au niveau du ministère. De notre côté, on n'a pas de position officielle actuellement, mais je peux vous dire que ce n'est pas très encourageant pour les sociétés minières du Québec de savoir qu'elles ne pourront pas être libérées de leur engagement si elles ont toutes rempli leurs engagements finalement, que la restauration du site est complétée, qu'elles ont fait leur suivi environnemental au complet et qu'on déclare qu'il n'y a plus de risque.

2820

Alors à ce moment-là, on ne voit pas pourquoi on ne les libérerait pas. Alors, on aura évidemment à avoir des très bonnes discussions dans le futur à ce sujet-là.

2825

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Avez-vous la même position vis-à-vis la CCSN qui a exactement la même position que le Québec ? Non ? Ah, je fais une erreur. Alors, on me corrige, c'est le temps.

2830

M. JEAN LECLAIR :

Je veux juste apporter une clarification. Alors, je vous ai donné la situation à la Saskatchewan où ils ont le programme de contrôle institutionnel qu'ils sont en train de mettre en place qui permettrait la libération des compagnies minières.

2835

2840 C'est vraiment selon les conditions de chaque province. Alors, Québec, le Québec décide, on va fonctionner avec le Québec selon... parce que comme j'ai mentionné, la libération, c'est le transfert à la province. Alors évidemment, c'est la province qui a la décision à prendre s'ils permettent la libération ou non.

Ça fait que dans le cas de la Saskatchewan, ils ont mis en place le programme de contrôle institutionnel.

2845 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais vous avez dit qu'avant de rétrocéder à la province, vous, vous deviez être totalement satisfait et que ça pouvait... ce n'était pas demain matin.

2850 **M. JEAN LECLAIR :**

2855 Ça fait toute partie de l'évaluation, ça fait que les agences gouvernementales, tant au niveau de la province que le fédéral, que la CCSN, il faut évaluer, s'assurer que les conditions sont stables, qu'on voit ce qu'on s'attend, que les conditions sont telles que prédites. Et ça, ça prend une période de temps de surveillance pour qu'on ait le niveau de confiance nécessaire.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2860 Période que vous évaluez à ? Vous en avez déjà parlé, mais pouvez-vous préciser pour les fins du propos ici ?

M. JEAN LECLAIR :

2865 Je n'ai pas compris, excusez-moi. Si vous pouvez répéter la question ?

LA COMMISSAIRE GOYER :

2870 En fait on vous a posé la question en termes de durée, mais je vais poser la question autrement, pas pour vous éviter de répondre, on va vous la redemander, mais je voulais savoir si l'actuelle procédure du côté canadien de la CCSN qui dit qu'ils doivent le suivre pendant un certain temps, ce temps-là n'étant pas toujours facile à estimer, il y a une incertitude, mais ce type d'incertitude, la considérez-vous comme gérable pour l'industrie minière ? À savoir qu'on ne dira pas «dans 15 ans», on va dire «tant et aussi longtemps que les opérations démontrent pas la sécurité.»

2875

2880 Il y a un niveau d'incertitude au niveau de la sécurité. Est-ce que ce type d'incertitude est quelque chose qui est gérable pour l'industrie? Est-ce qu'elle lui nuit? Parce que c'est complètement différent de dire «on croit que ça ne se fera jamais», de dire que «on doit agir prudemment en exerçant le suivi le temps requis.» Et ce temps requis, compte tenu de la nature intrinsèque de chaque mine est différent. Ce type-là de différence dans le temps, est-ce que vous le considérez comme une incertitude qui nuit à la compétitivité ou vous considérez que ce sont des règles claires telles que monsieur Gonzales estime qu'il en faut? Est-ce que c'est gérable pour l'industrie?

2885 **Mme JOSÉE MÉTHOT :**

2890 En fait ce qu'on vit déjà, c'est qu'on doit faire un suivi environnemental après la restauration du site. Alors, dépendant des suivis qui sont faits et de la durée qu'on a besoin de les faire, évidemment il peut y avoir des délais différents dépendant d'une mine à l'autre, dépendant d'une opération à l'autre.

2895 Alors actuellement, c'est quand même connu au sein de l'industrie qu'est-ce que peut être cette durée dépendant du projet minier. Donc, pour une mine d'uranium, je ne pourrais pas confirmer ou infirmer ou répondre à ça parce qu'on n'a pas cette expertise-là en ce moment, on n'a pas de mine en exploitation d'uranium au Québec, mais, en fait, on est en mesure actuellement quand même de faire cette évaluation-là parce qu'on connaît nos opérations.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2900 Et j'ai compris que pour la période de suivi, on va avoir la réponse à un moment donné. Mais ce que j'ai compris des discussions qu'on a eues jusqu'à présent, c'est que ça peut être long si la problématique du site peut l'être. Ça, c'est pour le cas de l'uranium, mais moi aussi je me posais la question si ça rejoignait votre concept d'incertitude, comme madame Goyer vient de vous le demander. Mais du côté fédéral, c'est inhérent à la logique pour les sites miniers uranifères.

2905 **Mme JOSÉE MÉTHOT :**

2910 Mais du côté du Québec, à ce que je sache, aussi il y a quand même une durée par rapport au suivi environnement qui doit suivre la restauration.

LE COMMISSAIRE ZAYED :

En fait, j'aimerais demander à monsieur Boulay de nous indiquer si c'est une position ferme, celle qui nous a été exprimée par votre collègue, si c'est une position ferme de votre ministère

2915 d'hésiter à la libération des entreprises minières d'uranium ou si c'était émis sous forme
d'hypothèse, sérieuse mettons ?

Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus ? Est-ce que c'est une position plus ou
moins ferme ? ferme? plus ou moins ferme ou hypothétique?

2920

M. ÉRIC BOULAY :

Écoutez, je vais m'informer parce que je n'étais vraiment pas au courant des propos qui
avaient été faits par mon collègue. Alors, je vais essayer de vous revenir rapidement avec une
réponse là-dessus.

2925

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Est-ce que vous savez si monsieur Gaudreau doit revenir demain?

2930

M. ÉRIC BOULAY :

Je ne le sais pas. Aimerez-vous qu'il soit présent?

2935

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Oui. Il y a plusieurs questions qui sont restées en suspens auxquelles il semblait... en tout
cas capable de répondre et là, il y a un bon nombre de questions qui s'accumulent où les porte-
paroles disent : «Ben, on ne sait pas, on va se référer.» Ce serait intéressant qu'on puisse avoir
quelqu'un qui était suffisamment au fait du dossier pour nous répondre.

2940

M. ÉRIC BOULAY :

Parfait. Je vais faire la demande et je verrai s'il peut être présent demain.

2945

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Ce serait apprécié de la Commission. Je vous remercie.

2950

M. ÉRIC BOULAY :

Ça me fait plaisir.

2955 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Joseph, voulez-vous continuer ?

2960 **LE COMMISSAIRE ZAYED :**

Une dernière question, Madame Méthot. Ça nous a été rapporté à plusieurs reprises durant la préconsultation et même lors de la première semaine de notre phase 2 à Mistassini à l'effet que les communautés se sentent un peu mises à l'écart dans le cadre des interventions éventuelles des minières qui arrivent pour l'exploration d'un site.

2965 Qu'est-ce que fait votre association pour sensibiliser les minières à la prise en compte non seulement des préoccupations comme vous l'avez écrit vous-même, mais à l'implication des communautés ?

2970 **Mme JOSÉE MÉTHOT :**

2975 Comme je vous disais précédemment, ça rejoint la question que j'ai répondu précédemment, on travaille avec nos différents comités. Nous avons des comités en environnement, en relation avec les communautés, fiscalité, en santé et sécurité au travail. Dans le cadre des travaux de ces différents comités-là, c'est là qu'on intervient et qu'on échange sur les meilleures pratiques, sur les bonnes pratiques à adopter autant dans le développement d'un projet que dans l'exploitation de la mine.

2980 Évidemment, nous sommes l'Association minière du Québec et nos membres sont principalement des exploitants miniers, donc, des mines qui sont déjà en place ou qui ont déjà, je vous dirais, des projets en développement qui sont déjà quand même rendus à peu près à la mise en valeur.

2985 Donc, on n'a pas jusqu'à présent, c'est plus l'Association de l'exploration minière du Québec qui pourrait vous répondre en matière d'exploration, donc, comment... qui n'est pas... Bien que nous, au sein de nos membres, on en parle, je ne prétendrai pas aujourd'hui que je rejoins tous les explorateurs du Québec dans nos comités parce qu'on a quand même, principalement, ce sont les exploitants miniers, nos membres.

2990 **LE COMMISSAIRE ZAYED :**

Donc, à quoi réfère la planche que vous nous aviez montrée à l'effet que votre association trouve important d'associer les communautés dans les démarches des entreprises minières ?

2995

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3000

Ce qu'on disait, c'est que les entreprises dans leurs relations avec les communautés de plus en plus s'inspirent l'une de l'autre dans le développement de leurs ententes, dans les présentations, l'introduction de leurs projets, pour faire connaître leurs projets. Aujourd'hui, on ne fait plus les affaires comme on les faisait en 1950, on va voir la communauté et on présente le projet, dire «On s'en vient ici, on veut développer notre projet.

3005

Alors, c'est comme ça qu'on fait, que nos membres dans leur développement minier quand ils sont rendus au point de dire « Là, on veut installer une mine dans votre communauté», qu'ils s'assurent de rencontrer les intervenants qu'on peut appeler leurs voisins ou les communautés locales.

3010

Alors, c'est important pour l'Association minière que ça se fasse comme ça et que très tôt dans le processus on le fasse comme ça. Et c'est ce qu'on... je vous dirais c'est ce qu'on pousse et c'est ce qu'on s'assure de faire connaître à nos membres et qu'ils le savent. Le succès de leurs projets, aujourd'hui, on le sait, on ne peut plus faire de projets sans acceptabilité sociale, donc, on ne peut plus faire de projets sans faire des relations avec les communautés, sans apprendre à dialoguer avec les communautés et d'écouter leurs préoccupations.

3015

Alors, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?

LE COMMISSAIRE ZAYED :

3020

Oui, absolument.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3025

Oui, o.k. D'accord.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3030

Je poursuivrais dans la même veine que mon collègue. Cette approche que vous souhaitez, comment vous allez composer avec ce qui nous a été dit en pré-audience ? Quand on a commencé les pré-audiences à Montréal, le Grand Conseil des Cris est venu nous expliquer une opposition très ferme à toute exploitation uranifère au Québec. Sur leur territoire évidemment, pas... je ne les voyais pas prendre position pour en dehors, c'est sûr.

3035

Ma question, c'est comment vous conciliez cette manière d'approcher les communautés et comment allez-vous gérer cette opposition qui a été réitérée publiquement il y a encore quelques jours et ça a été aussi le cas des Premières Nations ?

3040

Alors, c'est par une approche au niveau local? Comment vous voyez ça? Comment ça se gère ce problème d'acceptabilité?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3045

Vous citez un cas précis par rapport à la filière uranifère pour le développement d'une mine d'uranium.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3050

Je ne parle pas d'une mine. L'opposition du Grand Conseil portait sur toute forme d'exploitation uranifère, quelles que soient les compagnies ou les lieux dans le territoire sous sa compétence. Ils ne visaient pas une mine en particulier. C'était : On ne veut pas de mines d'uranium dans le territoire. Ça a été répété encore dernièrement.

3055

Alors, avez-vous l'impression que l'approche par communauté que vous venez de décrire a des chances d'infirmier cette position d'un organe, qui est un gouvernement ? Le Grand Conseil des Cris, c'est un gouvernement.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3060

Écoutez, je ne prétendrai pas des discussions à venir ou de pouvoir faire changer l'opinion du Grand Conseil des Cris. Je peux vous dire que l'approche qu'on privilégie, c'est le dialogue avec les communautés locales et également avec tous les niveaux de gouvernement qui sont concernés par un projet minier. Alors ça, c'est l'approche qu'on privilégie. Et on le sait très bien que dans d'autres projets miniers, on le sait très très bien qu'on a eu des très belles ententes, qu'il y a des très belles collaborations. Alors, on le sait que c'est possible de développer des beaux projets avec les communautés locales.

3065

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3070

D'accord. Monsieur Fafard, vous vous êtes inscrit pour deux questions.

M. MARC FAFARD :

3075 Oui. Pour vous - je parle à l'Association québécoise des mines - pour vous, c'est quoi un développement et une exploitation minière durable? Ça dure dans le temps ou durable dans le sens de la définition de l'ONU, les Nations-Unis, de développement durable? Parce que vous parlez aussi de développement viable et de développement responsable.

3080 Dans cette définition que vous utilisez, est-ce que pour l'acceptabilité sociale, votre définition comporte-t-elle la possibilité de dire non?

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3085 Madame Méthot ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3090 Dans notre définition du développement durable, on vise, comme le dit par définition, l'harmonie des trois développements : le développement économique, le développement social et le développement environnemental.

3095 Et la possibilité de dire non, là, on parle de l'acceptabilité sociale. C'est sûr qu'on applique et on veut travailler dans une perspective de développement durable et je pense qu'on utilise tout le monde la même définition au Québec du développement durable.

3100 Ce qu'on veut, c'est un développement minier qui soit viable et qui soit fait dans le respect des gens et de l'environnement. Et quand on parle des gens, on ne parle pas seulement des générations actuelles, mais des générations futures qui, selon nous, c'est du développement durable.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3105 Excusez. Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. MARC FAFARD :

3110 Est-ce que l'AMQ tient des discussions avec les citoyens ou groupes de citoyens qui questionnent ou s'inquiètent des projets miniers que vous mettez de l'avant, des discussions structurées, ou est-ce que c'est seulement avec les entités commerciales, municipales ou de développement économique ?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3115 En fait, l'AMQ n'intervient pas directement auprès des citoyens par l'Association minière
directement. Sauf que nous travaillons tout le monde ensemble dans l'industrie minière. Nous
avons mis sur pied un organisme qui s'appelle Mine-Alliance qui tient un dialogue avec le grand
public, qui a mis en place une plate-forme web, *mineqc.com*, qui est une plate-forme où les
citoyens, tout le monde, tout le monde, n'importe qui, des professionnels, n'importe qui, les gens
peuvent poser des questions auxquelles on s'efforce de répondre au meilleur de nos
3120 connaissances.

On a un groupe d'experts, que ce soit l'Association qui répond aux questions ou qu'on va
chercher une réponse pointue chez un de nos membres, on s'assure de donner la bonne réponse
afin que la bonne information circule et que la personne qui a posé sa question en ressorte en
3125 ayant une meilleure compréhension de l'industrie minière au Québec.

Alors, on a cette plate-forme-là pour faire un dialogue, c'est web, et il y a des pages
Facebook également. Mais non, l'AMQ directement n'a pas d'entretiens directement avec les
citoyens, mais oui, nous avons des entretiens avec les communautés.

3130 L'hiver dernier, j'ai fait moi-même le tour de certaines communautés crier justement parce
qu'on veut mieux connaître, mieux les connaître et on veut mieux comprendre leurs
préoccupations pour être en mesure de mieux y répondre. Alors, à ce moment-là, ce n'est peut-
être pas le citoyen directement, mais oui, on rencontre des communautés comme on rencontre des
3135 gens des municipalités, les unions municipales et d'autres intervenants comme des groupes, mais
peut-être pas comme vous dites, le citoyen, monsieur, madame tout-le-monde. On ne fait pas de
réunion, nous, avec monsieur et madame tout-le-monde.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3140 Ça va ? Je vous remercie. Alors, mes collègues du CCEBJ, pas de questions ? Mes deux
collègues ? Alors, Madame Méthot, il nous reste à vous remercier de cette présentation et de vos
commentaires et puis on va donc ajourner et se retrouver demain après-midi à 13 heures.

3145 Excusez, oui, c'est vrai, puis je l'ai en plein devant les yeux en plus de ça. Oui, d'accord.
Parce que demain soir, on ne siège pas. Tout le monde veut prendre évidemment son congé à
partir de la fin de l'après-midi. Alors, je le voyais comme une journée ordinaire. Ce n'est pas une
journée ordinaire. On commence plus tôt, à 9 heures, et on terminera, je l'espère, en fin d'après-
3150 midi à une heure raisonnable.

Alors, merci de votre collaboration tout le monde. Merci, Madame Méthot.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

3155 Merci. Merci à vous.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

3160 Donc, bonsoir à tout le monde.

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE À 9h

3165 Je, soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique, le tout selon la loi.

3170 Et j'ai signé :

Louise Philibert, s.o.

3175

3180

3185

3190

3195

